



MILLE-FEUILLE DU CHABATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
Shalshet News	5
Pa'had David	9
Boï Kala.....	13
Baït Neeman.....	15
Mayan Haim.....	23
Koidinov	27
Autour de la table du Shabbat.....	28
Haméir Laarets.....	30



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

CHABBAT TSAV

Il est écrit dans les *Pirké Avot* (1, 2): «Le Monde repose sur trois choses: la Thora, la Avoda (le Service divin des Sacrifices) et Bienfaisance.» Le Rav Ovadia de Bartenoura explique – notamment à propos de la Thora et de la Avoda, que les Cieux et la Terre doivent leur existence à ces «Piliers» spirituels. Aussi, puisque que le Temple a été détruit et que le Service des Sacrifices a disparu, comment le Monde peut-il tenir? Nous pouvons donner deux réponses à cette question: **1)** Les prières quotidiennes correspondent aux «Sacrifices perpétuels» (le «*Tamid* du matin» et la «*Tamid* du soir») que l'on offrait chaque jour au Temple (voir *Bérakhot* 26b). C'est bien le sens des paroles du Prophète: «...Des taureaux (des Sacrifices) sont remplacés par nos lèvres (la prière et la confession)» (*Hochéa* 14, 3 – voir le commentaire du *Metsoudat David*). **2)** Nos Sages enseignent (*Bérakhot* 8a): «Depuis la destruction du Temple, D-ieu ne possède que les quatre coudées de la Halakha.» Ainsi, à travers l'étude des Lois relatives aux Sacrifices, on réalise le Service divin (*Avoda*) disparu. Aussi, est-il enseigné dans le *Talmud* (*Ména'hot* 110a): «*Rech Lakich a dit: Que signifie 'Ceci est la règle התורה (la Thora) pour l'Holocauste (Ola), pour l'Offrande de céréales (Min'ha)...'*» (*Vayikra* 7, 37)? *Quiconque étudie la Thora, c'est comme s'il présentait un Holocauste, une Offrande de céréales, un Sacrifice expiatoire ('Hatat), et un Sacrifice de culpabilité (Aham).* Rava a dit: [Si ce qui précède était vrai,] *Pourquoi est-il écrit 'Pour l'Holocauste לעלה (LaOla), pour l'Offrande למנחה (LaMin'ha)...'*? On devrait lire plutôt: '[La Thora est] l'holocauste עולה (sans la lettre Lamed [ל] – Pour), [la Thora est] l'offrande מנחה'. En réalité, dit Rava, il faut

comprendre que celui qui se consacre à l'étude de la Thora n'a besoin d'offrir ni Holocauste לעלה (LaOla) peut être lu comme une contraction de לא עולה (Lo Ola) – pas de Ola]...» [car «L'étude de la Thora expie nos fautes» (et donc remplace parfaitement les Sacrifices) – *Rachi*]. Bien que la *Guémara* énonce son enseignement à propos de l'ensemble des Sacrifices, un *Midrache* l'indique uniquement pour le Sacrifice de Ola [Holocauste]: «*Quiconque étudie les Lois du Ola est considéré comme ayant offert un Ola*». Pour quelle raison le *Midrache* donne-t-il cette explication à propos de l'Holocauste et non à propos des autres Sacrifices pour lesquels le mot «Loi תורה (Thora)» est également employé? Parce que l'étude de la section du Sacrifice peut remplacer la partie du Sacrifice brûlé sur l'Autel. Comme cette partie-là est consacrée à D-ieu, l'étude désintéressée (*LiChma*) de cette section peut donc la remplacer. En revanche, la partie du Sacrifice appartenant aux *Cohanim* ne peut être remplacée par l'étude de la Thora car la Thora demande que les *Cohanim* aient une part du Sacrifice. Or, seul l'Holocauste qui est entièrement brûlé sur l'Autel – les *Cohanim* n'en prenant aucune part – peut être remplacé par l'étude des Lois du Ola. C'est la raison pour laquelle le *Midrache* ne rapporte cet enseignement qu'à propos de l'Holocauste - Ola. Nous pouvons maintenant comprendre les paroles du *Midrache* (*Tan'houma Tsav* 14): «*Si Israël n'offre pas de Ola devant le Saint béni soit-Il, Tsion et Jérusalem (le troisième Temple) se seront pas reconstruits*»: L'étude *LiChma* du Sacrifice de Ola est la clé de la Délivrance d'Israël...

Collel

«Quel sera le statut des Sacrifices à l'époque messianique?»

לעילוי נשמות

בSassi Ben Fredj Atlani בDavid Ben Mari Myriam Hagege בClaudine Esther Bat 'Hanna Assayag בDan Chlomo Ben Esther בEmma Simha Bat Myriam
בMeyer Ben Emma בFraoua Bat Nona בSaouda Mazal Bat Aouicha Marciano בHaziza Bat Sol Ovadia בWilliam Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana

Tsav
16 Adar II 5782
19 Mars
2022
165

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 18h42

Motsaé Chabbat: 19h49



1) Un pécheur, qui ne pratique pas certaines *Mitsvot*, peut monter à la Thora, mais ne peut lire comme officiant jusqu'à ce qu'il fasse *Téchouva* (sauf s'il n'y a personne d'autre). Ceci est valable pour toutes les fautes, sauf celle de transgresser le Chabbath en public: un tel fauteur ne peut ni compléter un *Minyane* de dix personnes, ni monter à la Thora. S'il n'y a pas d'autre alternative et que cela risque d'éveiller des querelles, on le laissera monter. L'officiant devra dans ce cas se considérer comme étant celui qui monte à la Thora; bien qu'il n'ait pas récité les bénédictions, cela ne fait pas obstacle à la chose.

2) À la fin de la bénédiction finale de la montée d'un marié, on a l'habitude de lire la section de «*Véavraham Zaqène*» à partir d'un «*Houmach*», en traduisant chaque verset en araméen sur un air mélodieux. Certains ont coutume de lire ce passage dans un *Séfer Thora*, en appelant le marié à lire la quatrième montée dans un second *Séfer Thora* tiré à cet effet. Le marié récite les bénédictions et lit la section mentionnée tandis qu'une autre personne récite la traduction araméenne. Ce rite date de l'époque des «*Guéonim*»; elle est suivie à Tunis, Djerba et en Lybie, et est rapportée par plusieurs décisionnaires.

3) On a l'habitude de réciter la bénédiction du *Gomel* après la lecture de la Thora. Il faut à priori réciter cette bénédiction dans un délai de trois jours, même en l'absence de *Séfer Thora*.

(D'après le *Kitsour Choul'han Aroukh* du Rav Ich Maslia'h)

En revenant de sa promenade quotidienne, l'impératrice de Rome s'aperçut à son grand chagrin, que ses précieux bijoux avaient disparu. Ils avaient dû se détacher et tomber en route sans qu'elle s'en aperçoive. L'impératrice y tenait beaucoup. Elle fit aussitôt proclamer par ses serviteurs dans toute la ville: «*Les bijoux de l'impératrice ont disparu. Toute personne qui les trouvera et les lui rendra dans les prochains trente jours, sera récompensée royalement. Passé ce délai, toute personne qui les aurait trouvés et ne les aurait pas rapportés au palais sera passible de mort.*» Les jours passèrent, et l'impératrice, peu à peu, perdit l'espoir de retrouver ses bijoux auxquels elle tenait tant. Elle voyait approcher le délai qu'elle avait fixé, et elle ne pouvait se consoler de leur disparition. Au bout des trente jours, un Sage juif arriva au palais avec la trouvaille. *Rabbi Chemouel Bar Sosarti*, qui était de passage à Rome, avait trouvé les bijoux de valeur dès le premier jour. Pourtant il les avait gardés pour les rendre seulement à présent. Dans un premier temps, quand l'impératrice aperçut ses bijoux, elle s'en réjouit énormément. Mais se rappelant qu'en fait, le délai avait été dépassé, elle se fâcha qu'il ait apporté sa trouvaille si tard. Avant de lui infliger la peine de mort, elle décida de le questionner. Peut-être ce Sage d'Israël ne méritait-il pas cette punition. «*Es-tu un nouvel arrivé à Rome?*» Lui demanda-t-elle. «*Pas exactement, je suis ici depuis trente jours*», répondit le maître de la *Guemara*. «*N'as-tu pas entendu ce que j'ai fait proclamer alors dans toute la ville?*» s'étonna l'impératrice. «*J'ai entendu ce que Sa Majesté a fait proclamer!*» affirma *Rabbi Chemouel Bar Sosarti*. «*Tu es un étranger dans notre ville, tu n'as certainement pas compris ce qui a été dit. Pourrais-tu me le répéter?*» demanda l'impératrice, sûre de trouver enfin là sa raison d'agir. *Rabbi Chemouel* sut pourtant dire que l'impératrice avait promis de récompenser celui qui rapporterait les bijoux. Elle avait aussi menacé de mort la personne qui les détiendrait chez elle plus que trente jours. L'impératrice restait là devant une énigme. «*Si tu as entendu toi-même, et compris parfaitement ce que j'ai fait proclamer, pourquoi n'es-tu pas venu me rendre les bijoux immédiatement?*» Demanda l'impératrice, intriguée. Le Sage lui expliqua: «*Je vais expliquer à Votre Majesté ma raison d'agir. Je ne voulais pas que vous pensiez que je rapportais la trouvaille pour mériter la récompense promise. Je n'aurais pas voulu non plus donner l'impression que j'agissais par crainte d'une punition. Si j'ai rendu ces précieux bijoux à Votre Majesté, je n'ai fait qu'accomplir ce que Dieu nous a ordonné dans notre sainte Thora: rendre une trouvaille à son propriétaire!*» «*Béni soit le D. des Juifs!*» s'exclama l'impératrice, émerveillée de cette loi de la Thora qu'elle entendait pour la première fois. Et *Rabbi Chemouel Bar Sosarti* fut, bien entendu, acquitté!

Réponses

Le *Midrache* enseigne [**Vayikra Rabba Tsav 9, 7**]: «*Tous les Sacrifices disparaîtront dans les temps futurs mais le Sacrifice Toda תודה (de remerciement) ne disparaîtra jamais*». Le Sacrifice, dans le passé, permettait d'élever l'Assemblée d'Israël à sa source spirituelle située dans les Mondes supérieurs. Dans les temps futurs, la Lumière divine sera dévoilée pareillement dans ce Monde matériel et dans les Mondes spirituels (il n'y aura donc plus de «distance» qui sépare «l'Inférieur» – l'homme du «Supérieur» – Dieu). Aussi, le Service des Sacrifices (*Korban*), qui s'apparente à celui du «Rapprochement» (*Kirouv*) de l'homme vers Dieu, n'aura-t-il plus lieu d'être dans le Troisième Temple [**Séfer Halikoutim du Tséma'h Tsédék**]. Le Sacrifice *Toda* sera offert aux temps messianiques car: **1)** Le péché en Israël disparu, Les Juifs devront remercier *Hachem* d'être protégés de la faute [**Pardes Yossef**]. **2)** Le Sacrifice *Toda* viendra comme remerciement pour les miracles et prodiges de la Délivrance finale, lorsque le Peuple Juif sortira des quatre situations difficiles (qui obligent l'apport de ce *Korban* lorsqu'on échappe à l'une d'entre elles) [voir **Rachi** sur **Vayikra (7, 12)**]: La prison (l'Exil, par ses contraintes et ses souffrances, est comparé à une prison), la traversée de la mer (allusion aux «eaux nombreuses» des soucis de la *Parnassa* causés par l'Exil), la traversée du désert (symbole du danger et de l'hostilité que constituent les terres d'Exil) et la maladie (les souffrances physiques et spirituelles du Peuple Juif en *Galout*). Par ailleurs, le Sacrifice *Toda* exprimera la reconnaissance הודאה (*Hodaa*) et l'annulation devant *Hachem* qui prévaudront à l'époque messianique [**Likouté Si'hot**]. La plupart des Sacrifices étaient apportés pour réparer la faute, y compris celui appelé *Ola* עולה (Holocauste) que l'on apportait pour expier la «pensée du cœur» (pour la faute). Aussi, puisque les Juifs, dans les temps futurs, ne fauteront plus même par la pensée, les seuls Sacrifices qu'ils apporteront, seront les Sacrifices de *Toda* et de *Chlamim* (sacrifices de «Paix»), afin de remercier *Hachem* pour tout le bonheur qu'Il leur procurera. Les Sacrifices individuels seront annulés dans le futur, car ils viennent réparer la faute. Ils n'auront donc plus de raison d'être lorsque le péché aura disparu d'Israël. Aussi, seuls les Sacrifices «quotidiens et supplémentaires (*Témidine* et *Moussafine*)» (ces derniers étaient offerts, en plus des deux Sacrifices «quotidiens», les jours de *Chabbath*, de *Roch 'Hodech* et de fêtes) [**Yafé Toar**]. C'est ainsi que nous pouvons comprendre les paroles du *Rambam*: «*Le roi Machia'h se lèvera dans le futur, et rétablira la royauté de David...on restaurera les Lois, à son époque, comme on les appliquait auparavant, on offrira des Sacrifices ...*» [**Michné Thora Lois des Rois 11, 1**]. Le culte des Sacrifices aura alors la même signification que celui accompli par *Adam Harichone* dans le *Gan Eden* avant la faute [**Béréchit Rabba 16, 5**]. Comment expliquer que les Sacrifices liés à la faute (comme le Sacrifice de '*Hatat* – expiatoire – ou le Sacrifice de '*Acham* – de culpabilité) disparaîtront à l'époque messianique alors qu'ils font partie intégrante des six-cent-treize Commandements de la Thora qui se veut immuable? Deux réponses: **1)** Les non-juifs qui viendront se convertir d'eux-mêmes (en raison de la suspension des conversions après la venue du *Machia'h*) apporteront les Sacrifices qu'apportaient les Juifs à l'époque du *Michkane* et des premiers Temples (incluant ceux liés à la faute). **2)** Bien que l'accomplissement des Commandements relatifs aux «*Korbanot*» se fera principalement par l'étude la Thora dans les temps messianiques [car «étudier le passage de la Thora relatif au Sacrifice équivalait à offrir le dit Sacrifice» - voir **Ména'hot 110a**], il n'empêche que de nombreux Juifs apporteront des Sacrifices de '*Hatat* et de '*Acham* pour expier leurs fautes commises durant l'Exil, à l'instar de *Rabbi Elisha Ben Ichmaël* [voir **Chabbat 12b**] qui écrivit dans son carnet qu'il apporterait un Sacrifice de '*Hatat* bien gras, quand le Temple sera reconstruit, pour expier sa faute commise par inadvertance [Bien que d'après *Rava* (voir **Ména'hot 110a**), l'étude de la Thora soit équivalente au «'*Hatat*» lui-même, *Rabbi Elisha Ben Ichmaël* voulut fait preuve de zèle en s'engageant à apporter un véritable Sacrifice animal - **Ben Yéhoyada**].



«*Ordonne à Aaron et à ses fils ce qui suit: Ceci est la règle de l'Holocauste. Lui, l'Holocauste qui se consume sur le brasier de l'Autel, toute la nuit jusqu'au matin; le feu de l'Autel y doit brûler en lui*» (Vayikra 6, 2). Donnons un sens allégorique de la fin du verset: **1)** «**Lui, l'Holocauste**» - celui qui étudie la Loi de l'Holocauste est considéré comme l'ayant offert. «*Toute la nuit*» - pendant la longue nuit de l'Exil quand le Temple n'existe pas et qu'on peut accomplir le Commandement d'offrir l'Holocauste seulement en y substituant l'étude de cette section de la Thora. «**Jusqu'au matin**» - jusqu'au moment où l'aube du Peuple Juif pointerait de nouveau et où le Temple sera reconstruit, époque où l'on pourra à nouveau offrir l'Holocauste [**Likouté Ratsba**]. **2)** *Rabbi Héchil* disait: «*Quiconque s'enorgueillit est puni par le feu*» parce que l'orgueil est l'Habit du Créateur, comme il est écrit: «*Dieu a régné, Il s'est revêtu d'orgueil*» (Téhilim 93), et ne convient pas à l'homme. Un homme qui ose revêtir l'Habit de Dieu est «*puni par le feu*», car «*Dieu est un feu dévorant*» (Dévarim 4, 24). On dit donc à cet homme: «*Toi qui as l'audace de te revêtir de l'Habit divin (l'orgueil), essaie donc de t'approcher de Dieu qui est entièrement 'feu'.* Pourrais-tu y parvenir?» La lettre Mem écrite en petit dans le mot מוקדה (*Mokda* – brasier) évoque allusivement que l'enthousiasme et le «feu» que le Juif éprouve pour la Thora ne doivent pas sauter aux yeux des gens mais rester dissimulés dans son cœur [**Rabbi de Kotsk**]. **3)** Dans le verset: «*le feu de l'Autel y doit brûler en lui*», le mot «*lui*» se rapporte au Cohen et veut dire que le «feu» soit allumé à l'intérieur de lui. Nos Sages enseignent [**Soucca 28a**]: «*Hillel l'Ancien avait quatre-vingt disciples. Trente d'entre eux étaient dignes que la Présence divine repose sur eux comme Moché. Trente méritaient que le soleil s'arrête pour eux comme pour Yéhochooua Bin Noun. Vingt étaient moyens. Le plus grand d'entre eux était Yonathan Ben Ouziel et le plus petit, Rabban Yo'hanan Ben Zaccai. On disait que Rabban Yo'hanan Ben Zaccai n'a pas omis l'étude du moindre verset, Michna, Guemara, Halakhot et Aggadot, l'approfondissement des versets de la Thora et des enseignements de nos Sages faciles et complexes... Si tel était le plus petit d'entre eux, qu'en était-il à plus forte raison du plus grand? On disait que quand Yonathan Ben Ouziel étudiait la Thora, tout oiseau qui volait au-dessus de lui prenait feu immédiatement.*» Si tels étaient les disciples, nous imaginons la grandeur du Rav. Cependant, quand *Hillel l'Ancien* étudiait, un oiseau qui volait au-dessus de lui n'était pas brûlé car le «**feu**» brûlait à l'intérieur de lui: au dehors, on ne remarquait rien [**Sfat Emet**].



La Parole du Rav Brand

« Haman sortit ce jour-là joyeux... lorsqu'il vit... Mordekhaï qui ne se levait ni ne bougeait devant lui, il fut rempli de colère... Haman leur exposa... ses richesses... Mais tout cela est sans prix à mes yeux tant que je verrai Mordekhaï, le Juif, assis à la porte du roi » (Esther 5,9-13).

En fait, Mordekhaï lui avait montré sa chaussure sur laquelle il était inscrit que Haman s'était vendu à lui pour une bouchée de pain (Targoum ; voir Rachi Meguila 16a). En effet, « un jour, le roi envoya deux généraux, Haman et Mordekhaï, pour conquérir une ville, et leur confia de l'argent pour l'achat de nourriture. Mordekhaï s'en servit prudemment, en l'économisant au maximum. Quant à Haman, il le dilapida rapidement. Manquant de vivres, il supplia Mordekhaï de lui en prêter. Ce dernier consentit, à condition qu'il se vende à lui comme esclave. Et ils écrivirent le contrat sur la chaussure de Mordekhaï » (Midrach Yalkout). Cette anecdote est étonnante : il n'est pas habituel qu'un général se vende comme esclave pour une bouchée de pain, d'autant plus qu'il est surprenant de trouver Mordekhaï, grand érudit depuis sa jeunesse à Jérusalem, diriger une armée en Perse... Mais il n'est pas exclu qu'il ait accepté cette tâche pour mener un bataillon de soldats juifs.

En fait, il se peut qu'il s'agisse d'une métaphore. Le roi Chlomo rapporte l'histoire d'une petite ville, en proie à un siège. Dans un premier temps, un roi puissant, vieux et idiot, s'en empare et construit des murailles tout autour. Mais arrive un jeune garçon, pauvre et intelligent, qui la sauve de l'emprise du vieux roi : « Mieux vaut un enfant pauvre et sage qu'un roi vieux et insensé » ; « Il y avait une petite ville, avec peu d'habitants dans son sein ; un roi puissant marcha contre elle, l'investit, et éleva autour d'elle de grandes murailles. Mais il s'y trouva un homme pauvre et sage, qui sauva la ville par sa sagesse » (Kohelet 4,13; 9,14-15). « La ville représente le corps de l'homme, en proie à l'assaut d'un vieux roi, le yetser hara. Vieux, vu qu'il y est présent depuis sa naissance ; puissant, parce que les besoins corporels le soutiennent. A treize ans se développe

l'intelligence, le yetser hatov. Pauvre, car la sagesse, la Torah, est abstraite, mais elle sauve le corps de l'emprise du yetser hara » (Kohelet Rabba 4,13). Essav vendit son droit d'aînesse à Yaacov contre une soupe de lentilles et du pain. Gouverné par ses désirs, Essav échangea le monde futur pour un plaisir immédiat. En conséquence, D.ieu laissa Itshak bénir son fils Yaacov, afin qu'Essav soit son esclave, et qu'il se prosterner devant lui : « Que les fils de ta mère se courbent devant toi » (Béréchit 27,29). Haman, comme son ancêtre Essav, était dominé par son yetser hara, et Mordekhaï, comme son ancêtre Yaacov fit dominer son yetser hatov.

Voici le sens de cette parabole : « Le roi [D.ieu] envoya deux généraux [le yetser hara et le yetser hatov, ou Essav et Yaacov, ou Haman et Mordekhaï] pour conquérir une ville [le corps]. Il leur confia de l'argent pour l'achat de nourriture [les moyens pour vivre dans ce monde et dans l'autre]. L'un [le yetser hatov, ou Yaacov, ou Mordekhaï] en mangea peu [dans ce monde] pour en conserver pour la suite [dans l'autre monde]. Quant à l'autre [le yetser hara, ou Essav, ou Haman], il le dépensa immédiatement. Pour survivre, Haman [Essav, ou le yetser hara] se vendit à Mordekhaï [ou Yaacov, ou le yetser hatov] comme esclave. » La vente d'Essav à Yaacov précéda la vente de Haman à Mordekhaï d'après le principe : « L'action des ancêtres annonce celle des descendants », et la chaussure symbolise la descendance, selon le principe qu'on retire la chaussure à celui qui prive son frère décédé d'une descendance.

En résumé, lorsque Haman passa devant Mordekhaï, ce dernier constata que la haine que vouait Haman au peuple juif était identique à celle de son ancêtre Essav à l'égard de Yaacov. Il lui rappela alors qu'Essav s'était vendu à Yaacov, et que de ce fait, lui (Haman) appartenait aussi à Mordekhaï. Ce rappel remplit Haman de colère. Et si l'histoire des deux généraux eut réellement lieu, elle est une conséquence de l'histoire entre Essav et Yaacov.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha nous enseigne quelques lois de la Ola et de la Min'ha.
- Le Cohen Gadol devra offrir chaque jour une offrande.

- Lois de la ch'hita et de la consommation du Korban 'Hatat, du Acham et du Chélamim.
- Intronisation de Aharon comme Cohen Gadol, la Torah raconte en détail comment il officia lors du 1er jour.

Enigme 1: לשפופם משפחת השופים לחופם
'משפחת החופם (Bamidbar 26,39)

Enigme 2: Au total, il y a 24 boîtes. La formule est la suivante : $3 \times 2 \times 4 = 24$. Il y a 3 boîtes avec 2 boîtes à l'intérieur et dans chacune des deux boîtes il y en a 4 en plus.

Enigme 3: Rachi explique (4-2) à propos de l'expression « méa'hate méhéna » : « D'une partie de l'une d'elles ». Exemple : Celui qui, le Chabat, écrira du nom de Na'hor les lettres « noun » et « het » (formant ainsi le nom Noa'h) sera tout de même 'hayav.

Réponses n°280 Vayikra

- Noir en 3 coups :**
- B6A4 A2A4
 - B8B3 C3B3
 - D8D3



Rébus Vayikra : Sole / Ette / Baies / Loup / La vache / M / Haine

Rébus Pourim : Na / Dé / Da / Chêne / Natte / Ame / Ailes / Haie / 'n

Enigmes

Enigme 1: Dans quel cas est-il possible qu'un Cohen doive racheter son fils premier-né ?

Enigme 2: A partir des chiffres 7,7,7,7 et 1, pouvez-vous obtenir le nombre 100 en effectuant seulement une soustraction ?

Enigme 3: Quel « fruit » se trouvait «kavyakhol» sur le Mizbéa'h ?



1) A propos de l'expression de « Tsav », Rabbi Chimon enseigne : « La Torah incite à d'autant plus de zèle et met en garde davantage quelqu'un qui se trouve dans une situation de « hissarone kisse ». A quel enseignement particulier, Rabbi Chimon pourrait-il faire allusion à travers ses paroles ?

2) Quels sont les korbanot dont la peau revient aux Cohanim, et ceux dont la peau ne leur revient pas ?

3) Selon une opinion de nos Sages, à quoi font allusion les 5 mentions de l'expression « Zote Torate... » ?

4) Comment apparaissent :
a. Le feu brûlant sur le Mizbéa'h du 1er Temple ?
b. Le feu brûlant sur le Mizbéa'h du 2ème Temple ?
Quelle en est la raison ?

5) Selon une opinion de nos Sages, lors de quelle Sim'ha amenions-nous à l'époque du Beit Hamikdash, un «Korban Toda» (hormis le fait que nous l'apportions pour remercier Hachem d'avoir bénéficié de certains miracles) ?

6) Il est écrit (8-2) au sujet de Moché intronisant (selon l'ordre d'Hachem) son frère Aaron à la Kéhouna, le 1er jour de l'inauguration du Michkan : « Ka'h éte Aaron... ». De quelle manière, Moché attira Aaron en ce jour d'intronisation (consacré au service de D...) ?

Yaacov Guetta

Pour me recevoir par mail :

Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Le Rama {135,2} rapporte que si un Minyan n'a pas pu assurer la lecture d'une Paracha hebdomadaire, on pourra alors la rattraper le chabbat suivant.

Peut-on appliquer cette Halakha également concernant les 4 Parachiyot (Chekalim/Zakhor/Para/Ha'hodech) ?

Certains rapportent qu'il faudra effectivement rattraper la paracha manquée le chabbat suivant [Maharam Chik 335]. D'autres sont d'avis que cette autorisation ne s'applique que pour une paracha ordinaire. En effet, le but étant de lire toutes les parachiyot au cours de l'année contrairement aux 4 parachiyot mentionnées plus haut qui doivent être lues à un moment précis [Michna Beroura 685,2].

Enfin, certains font la distinction entre la parachat Para qu'il convient de rattraper le chabbat qui suit, avec la paracha de Chekalim et de Ha'hodech qui ne seront pas rattrapées [Ledaïd Émet Siman 9 ot 5].

En pratique, c'est cette dernière opinion qui est retenue par l'ensemble des décisionnaires [Caf Ha'hayim 146,17 et 685,10 et 685,22 ; Tsits Eliezer 14,66 ; 'Hazon Ovadia pourim page 24 qui est d'avis qu'il en sera ainsi pour la parachat Zakhor ; Chevet Halévy 4, 71 ; Voir aussi le piské tchouvot 685,1. Toutefois, le Or Letsion 4 perek 51,10 écrit de lire la paracha sans bénédictions].

Il est à noter que le 'Hida rapporte qu'il ne faut pas rattraper les parachiyot à Min'ha de chabbat, car les parachiyot ont été instaurées pour qu'elles soient lues à la tefila de Cha'harit tout au moins avant 'Hatsot [Hayime Chaal Tome 2 Siman 15 ; Chout Yossef Omets Siman 27].

David Cohen

Pas besoin de payer...

Un jour, un homme partit voir le rav de Brisk et lui dit que son père avait besoin de lui pour l'aider dans ses tâches ménagères, faire ses courses et toutes sortes de choses.

Le fils avait un problème : il aurait voulu faire Kavod à son père mais il n'avait pas les moyens de se rendre dans sa ville, mais son père insistait pour qu'il vienne.

Alors, il partit voir le rav de Brisk pour lui demander comment faire.

Le fils dit au rav : « Rav, je sais que j'ai une Mitsva d'aider mon père, de faire Kiboud Av Vaem. Toutefois, je ne suis pas obligé de dépenser de l'argent pour faire cette Mitsva donc je suis Patour et je ne suis donc plus obligé d'y aller ? »

Le Rav lui répondit : « Tu as raison, tu n'es pas obligé de dépenser de l'argent et tu n'es donc pas obligé de prendre le train. En revanche, tu es obligé d'y aller à pied pour respecter la demande de ton père... »

Yoav Gueitz

La voie de Chemouel 2

Chapitre 22 Une tête de mule

« Tu n'accoupleras point des bêtes de deux espèces différentes » (Vayikra 19,19).

Une fois n'est pas coutume, le verset que nous rapportons aujourd'hui est d'une limpidité sans pareille. Le Talmud de Jérusalem ajoute à cet interdit celui de chevaucher un animal issu d'un croisement inter-espèce, de la même façon qu'il est interdit de se vêtir avec un habit mélangeant le lin et la laine (même si nous l'avons juste acheté). Or, la semaine dernière, nous avons rapporté que le roi David avait en sa possession une mule, fruit de l'union entre un âne et une jument (à ne pas confondre avec le bardot, résultant de la relation d'un cheval avec une ânesse) ! Comment est-il possible qu'un Tsadik de sa trempe détienne une telle créature ?

Pour résoudre cette difficulté, il nous faudra agir

en bon juif et poser une autre question : pourquoi Avichay, lieutenant de David, tenait absolument à utiliser la mule de son maître pour le sauver ? N'y avait-il pas d'autres destriers qui auraient pu convenir ? D'autant plus qu'Avichay perdit un temps précieux en demandant d'abord à nos Sages s'il ne manquait pas de respect au roi en empruntant sa monture ! Alors quelle était la particularité de cette bête ?

Le Ben Ich Haï conclut de la façon suivante : en réalité, cette mule n'avait pas de géniteurs à proprement parler. Dieu l'avait créée des milliers d'années plus tôt en même temps que le reste des animaux. Cette mule traversa ensuite les époques jusqu'à ce que David en fasse l'acquisition. Nul doute qu'Avichay, jusqu'à cet épisode, devait s'interroger sur l'utilité d'une telle création. Mais lorsqu'il se rendit compte que son souverain avait disparu sans laisser de trace, dans sa grande sagesse, il comprit que la mule de David devait

Coin enfants

Devinettes

- 1) « Le Cohen se revêtit d'habits de lin sur sa chair ». Que viennent nous apprendre les mots « sur sa chair » ? (Rachi, 6-3)
- 2) Quel Korban doit être effectué avant n'importe quel autre Korban dans la journée ? (Rachi, 6-5)
- 3) Avec quel feu devrait-on allumer les nérot de la Ménora ? (Rachi, 6-6)
- 4) À quel point cardinal se situait la pente du Mizbéa'h ? (Rachi, 6-7)
- 5) Quels Cohanim ne peuvent pas avoir de part dans la peau du Korban Ola ? (Rachi, 7-8)
- 6) Quel est le laps de temps imparti à la consommation du Korban 'Hatat ? (Rachi, 7-12)

Jeu de mots

Quelques années après avoir liquidé quelqu'un, on ne peut apercevoir que ses os.

Réponses aux questions

1) A l'enseignement de la Guémara Pessa'him (113) déclarant que Hachem ne supporte pas un « dal guéé » ("un pauvre orgueilleux"). Ainsi, Hachem met vivement en garde ("Tsav") le "dal guéé", en lui déclarant avec mécontentement : « Comment oses-tu et trouves-tu le moyen d'être orgueilleux "bémakome chéyech hissarone kisse" (autrement dit : Alors que tu te trouves "dans une situation où tu manques d'argent dans ta poche" compte tenu de ta pauvreté, tu devrais plutôt être empreint d'humilité et « raser les murs "kavyakhol" »). (Ktav Sofer)

2) Les korbanot dont la peau revient aux Cohanim sont : Le "Korban Ola" (dont la peau n'est pas brûlée) et à plus forte raison les autres kodché kadachim (comme le "Korban 'Hatat" ou "Achame") dont la chair est mangée par les Cohanim. Cependant, les "Kodché kadachim" tels que le "Korban Toda" et "Chélamim" voient leur chair et leur peau revenir à leur propriétaire (et donc pas au Cohen). (Ramban, selon le Torat Cohanim).

3) Ces 5 mentions font allusion aux 5 livres de la Torah, afin de nous enseigner que celui qui étudie le livre de Béréchit, est considéré comme ayant offert le "Korban ola", le livre de Chémot comme ayant offert le "Korban min'ha", le livre de Vayikra comme ayant offert le "Korban 'hatate", le livre de Bamidbar comme ayant offert le "Korban achame", et enfin le livre de Dévarim comme ayant offert le "Korban Chélamim". (Kéli Yakar).

4) a. En forme de lion (du fait que le 1er Temple fut construit par le Roi Chlomo, descendant de Yéhouda, que Yaacov compara à un lion : « Gour Arié Yéhouda »).

b. En forme de chien (du fait que la construction du 2ème Temple fut effectuée sous l'entreprise du Roi Corech du royaume de Perse qui est comparé à un chien : Voir le traité Roch Hachana 4). (Traité Yoma 21b, Maarcha, 'Hidouché Hagadot, dibour hamat'hil « révoutssa »).

5) Pour la Sim'ha de "Hatan - Kala", comme il est dit (Jérémie 33-11) : « kol sassone vékol sim'ha... méviime toda beit Hachem ». (Rabbénou Bé'hayé, 6-2)

6) Par de bonnes et affectueuses paroles, au rythme et au son mélodieux des tambourins, ainsi qu'avec des "mé'holote" (et donc avec beaucoup de sim'ha, à l'instar de la joie réservée au "Hatan et à la Kala qu'on accueille sous la 'houpa !).

"Remez ladavar" : « ka'h éte Aaron ». En effet, les "Sofei tévot" de ces 3 termes forment le mot « 'Hatan ». ('Hida, 'Homate Anakh, Ote 8, au nom du "Nétsa'h Israël")

accomplir le rôle de son existence, à savoir, l'aider à retrouver son maître, ce qui finit par se produire. Avichay arriva juste à temps, alors que David était sur le point de s'empaler sur la lance du géant Yichbi.

David lui révéla alors qu'il était prêt à mourir, s'agissant de son châtiment pour son implication dans l'affaire Nov. Hachem ne voulait pas toutefois que David meure écrasé par Yichbi, vu que cela ressemble fortement à la mort par strangulation, sort réservé à celui qui commet un adultère. Les mauvaises langues l'auraient alors accusé d'avoir enfreint cet interdit avec Bath-Chéva. Raison pour laquelle Hachem l'épargna un peu plus tôt. Et au final, David se laissa convaincre qu'il devait remettre le sort de ses descendants entre les mains du Seigneur plutôt que de périr sous les coups d'un Racha.

Yehiel Allouche

Rabbi Yossef Matrani

Né en 1568 à Safed, Rabbi Yossef Matrani, connu sous le nom de Maharit (ou de Moharit ou de Maharimit, pour le distinguer de Rabbi Yossef Taitatzak, surnommé aussi Maharit), était l'un des plus grands et des plus importants rabbanim de sa génération.

Ses premières années en Terre d'Israël : Dans sa jeunesse, alors qu'il avait environ 12 ans, son père décéda. Il continua ensuite à étudier pendant 7 ans avec Rabbi Chlomo Sagis, jusqu'en 1586, date à laquelle son rav quitta ce monde d'une épidémie. Cette même année, il se maria, devenant ainsi le beau-frère de Rabbi Chlomo Caro, fils de Rabbi Yossef Caro. La même année, il fut exilé en Égypte, et environ un an et demi plus tard, lorsque la peste passa, il retourna en Eretz Israël et s'installa dans sa ville natale de Safed.

Dans les années 1594-1595, une peste éclata de nouveau à Safed et Rabbi Yossef trouva alors

refuge à Jérusalem, où il écrivit un livre sur le Temple. Après que la peste se soit de nouveau calmée, le Maharit retourna à Safed pour la deuxième fois, mais vers 1596 une famine éclata, provoquant une famine en Israël, et peu après il partit pour Constantinople.

La transition vers l'Empire ottoman : Ce fut une période difficile pour Safed : les troubles fréquents amenèrent la ville à commencer lentement à se vider de ses sages et de son peuple. Quelques années plus tard, Rabbi Yossef décida également de s'en éloigner et de s'installer à Constantinople, où il reçut un grand honneur. Les riches de la ville le soutinrent et lui construisirent un Beth Hamidrach où il enseignait la Torah à de nombreux étudiants. Des étudiants de toute la Turquie et d'ailleurs affluaient vers sa yechiva. Parmi eux figuraient Rabbi 'Haïm Benvenisti (auteur de la "Knesset Haguédola"), et le frère de ce dernier, Rabbi Yehochoua Raphaël Benvenisti (auteur du "Sde Yehochoua").

Après une vingtaine d'années de sa venue à

Constantinople, Rabbi Yossef fut nommé grand rabbin de Turquie. Le 'Hakham Bachi reçut des milliers de questions, et établit même un tribunal d'interdiction et permission à Constantinople, où il rendit son âme en 1639. Les rabbanim de la ville le pleurèrent grandement. Bien que le Maharit soit mort et enterré à Constantinople, ses fils ont retiré son corps de sa tombe et l'ont transféré dans l'ancien cimetière de Safed à sa demande.

Ses essais : Au cours de sa vie, Rabbi Yossef écrit de nombreux livres, dont un commentaire sur le Ran, sur le Rif, sur le Rambam, et sur le commentaire du Ram et de Rachi. Lorsqu'il atteignit l'âge de 70 ans, environ un an avant sa mort, le Maharit demanda à ses fils de publier ses livres, et en effet, ses 'hidouchim dans le traité Kiddouchin et des parties de Chabbat et Ketoubot furent imprimés pour la première fois en 1644 à Venise avec ses responsa (les Maharit responsa). Mais la plupart de ses livres n'ont pas été conservés, notamment son livre sur le Temple, le "Livre de l'Exode", ainsi que ses 'hidouchim sur la plupart des traités du Chass.

David Lasry

Pélé Yoets

Le zèle... Une marque d'engagement

Lorsqu'Hachem donne à Moché les règles du sacrifice du Ôla (holocauste), entièrement brûlé pour D., il est dit « *Ordonne (tsav) à Aaron et à ses fils ce qui suit : Ceci est la règle de l'holocauste.* » (Vayikra 6,2).

Rachi (ad. Loc.) explique que le mot tsav («ordonne») implique toujours une idée de zèle pour maintenant et pour les générations à venir. Rabbi Chimon a enseigné que le texte incite à d'autant plus de zèle lorsqu'il y a un risque de perte d'argent (Torath kohanim).

Le zèle (zerizout) se rapporte essentiellement aux commandements positifs. Ce trait de caractère se définit par une manière d'agir, pressée, de peur que l'on ne puisse plus être en mesure de remplir son obligation. Cela correspond à l'adage de nos maîtres (Pessahim 4a) « les personnes zélées s'empressent pour accomplir les mitsvot ». Il est incontestable que personne ne peut réellement savoir ce qui peut arriver à chaque instant, et quelles seront les causes qui pourraient perturber l'accomplissement d'une mitsva. C'est la raison pour laquelle une personne qui chérit la mitsva comme il se doit,

à savoir, qui préfère accomplir cette mitsva plutôt que de bénéficier de milliers de pièces d'or et d'argent, et toute la vie du monde à venir, a son cœur qui brûle comme le feu et n'aura pas atteint la sérénité tant qu'elle ne l'aura pas accomplie. En effet, elle craindra jusqu'au dernier moment un imprévu même si ce risque serait d'un sur mille.

C'est en ce sens que la mekhilta (Bo chap. 9) nous enseigne : lorsque se présente à toi l'occasion d'accomplir une mitsva, accomplis-la tout de suite !

En pratique, une personne zélée qui sait qu'elle peut se retrouver dans une situation même exceptionnelle où il est possible qu'il lui manque un objet pour accomplir une mitsva, aura pris ses précautions en emportant avec elle un chofar, un loulav, des matsot, du vin pour le kiddouch et la havdala ou un sidour pour les fêtes etc. Elle prendra avec elle son talit et ses tefillins, même pour un voyage dont l'aller et le retour devraient se faire le même jour par crainte de rencontrer un problème.

A plusieurs reprises, on a constaté que les personnes zélées ont été gagnantes pour pouvoir accomplir les mitsvot comme il fallait, alors que celles qui étaient négligentes se sont retrouvées perdantes. (Pele Yoets zrizout)

Yonathan Haïk

La Question

La paracha de la semaine continue de développer le sujet des sacrifices.

Parmi ces sacrifices figurent l'holocauste qui devait être entièrement consumé et le sacrifice expiatoire dont une partie était consommée par les Cohanim.

Rabbi Chimon bar Yohaï nous enseigne que contrairement au sacrifice expiatoire qui avait pour but de nous faire pardonner d'une faute commise par une action provoquée par une méconnaissance, l'holocauste venait expier une faute commise par la "pensée du cœur".

Cependant, nous pouvons nous interroger : comment se fait-il que pour une faute commise par la pensée qui est une faute moins grave qu'un acte transgressif concret, la réparation doit être plus radicale en apportant un sacrifice entièrement consumé sur l'autel ?

Le Netivot Haïm répond : le sacrifice ne vient pas en tant que punition mais vient expliquer à l'homme comment se comporter.

Aussi, lorsqu'il s'agit de nos pensées et nos élans, ceux-ci doivent être totalement consacrés à la spiritualité et tournés vers le divin.

A contrario, en ce qui concerne nos actions, bien qu'elle doivent tout autant être dirigées vers Hachem, nous ne pouvons pas omettre les nécessités inhérentes à notre condition matérielle et humaine. Pour cela, il est impératif d'investir une partie de nos actions dans cette perspective.

Toutefois, afin de nous signaler que même ce rapport à la matérialité doit constituer un moyen de servir Hachem et non un but en soi, seul le Cohen était habilité à en consommer, lui dont le rôle était justement d'établir la connexion entre le monde matériel et le spirituel.

G.N.

De la Torah aux Prophètes

La Paracha de cette semaine se concentre principalement sur les sacrifices qui étaient offerts au Michkan. La Guemara dans Méguila nous enseigne que certains de nos ancêtres eurent même la possibilité d'offrir des Korbanot sur des autels particuliers. Ce fut le cas notamment à l'époque du roi David, le Aron (réceptacle des Tables de la Loi) ayant été séparé du Michkan à cause des Philistins. Mais malheureusement, depuis la destruction du Beth Hamikdash, nous devons nous contenter de prior trois fois par jour, ce qui remplace les sacrifices qui étaient offerts à cette période (Bérakhot 26a).

La Haftara de cette semaine nous met en garde toutefois : rien ne contrarie plus le Maître du monde que des personnes qui offrent des sacrifices mais ignorent complètement les voies de la Torah. Cela doit nous renforcer également dans notre prière qui ne doit pas devenir une routine dont nous avons juste l'obligation de nous acquitter.

Rébus



----- Dernière minute -----

La Hagada Shalshélet
a été rééditée.

Elle est disponible sur le site:
Shalsheleleditions.com

La Force d'une parabole

La Torah nous parle de celui qui aurait volé son prochain. Elle décrit la gravité de son acte et l'oblige bien sûr à restituer l'objet volé. La guemara dit (Baba batra 88b) que voler son prochain est même plus grave que voler à Hachem (en utilisant par exemple un objet sacré à des fins personnelles).

Comment comprendre qu'un acte envers un homme soit plus grave qu'une faute commise envers Hachem? Le Maguid de Douvna nous donne la parabole suivante:

Un enfant a une fois dérobé à son père une forte somme d'argent. Le père s'en rend compte et récupère ce qui lui appartient mais n'inflige à l'enfant aucune punition. Quelque temps plus tard, l'enfant vole de nouveau mais là, c'est à une autre personne qu'il a

décidé de s'attaquer. Cette fois, le père décide de lui donner une sacrée punition pour cet acte. Le fils s'étonne un peu de la différence de réaction de son père. D'autant plus qu'il semble plus touché par le dommage causé à une tierce personne que par le dommage qui le concerne directement !

Le père prend alors le temps de lui expliquer son comportement. "Lorsque tu m'as pris de l'argent, tu as fais une grave erreur c'est vrai, mais au final puisque c'est moi qui surviens à tes besoins, ton erreur a été de mal évaluer ce qui te revenait. J'ai réparé cela simplement en récupérant l'argent qui ne te revenait pas. Par contre, en allant prendre chez le voisin, tu t'es intéressé à une richesse qui ne te concernait absolument pas. Le fait de rendre ne suffisait pas, il fallait que je t'aide à déraciner cette mauvaise habitude de te tourner vers de l'argent qui ne te

concerne nullement. J'ai donc dû être plus sévère concernant ton acte de vol envers l'autre qu'envers moi."

Dans notre génération, les voleurs ne sont plus détestés, ils sont même parfois admirés. On pense souvent que notre relation avec Hachem à plus d'importance que notre relation avec les hommes et que quelques écarts de conduite dans le travail avec les autres ne sont, au final, pas si graves. Certains vont même penser qu'en faisant un peu de Tsedaka avec cet argent, Hachem va Lui-même "cautionner" ces pratiques. En réalité, Hachem a horreur du vol. Le Midrach dit qu'en plaçant l'obligation de restituer un objet volé au cœur de la paracha des Korbanot, la Torah vient nous dire de ne pas croire qu'un Korban pourrait "cachériser" de l'argent volé.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yossef est un jeune homme qui vient de se marier et d'emménager avec sa femme dans un nouvel appartement. Il y est très heureux jusqu'au jour où un tuyau lâche dans sa salle de bains et crée une véritable inondation. Il appelle donc en urgence son riche propriétaire Lévy qui lui explique qu'il est très occupé avec son Business et ne pourra donc malheureusement pas s'occuper de cela immédiatement. Lévy lui demande donc de trouver un plombier qui pourrait solutionner son problème pour l'informer du devis et accepter ensuite la réparation si le prix n'est pas exagéré. Yossef téléphone donc au premier plombier qu'il trouve, s'informe du tarif qui se trouve être de 1000 Shekels, et prévient rapidement Lévy, qui l'accepte et lui envoie immédiatement l'argent par un coursier. Le plombier vient donc en urgence et s'affaire à la tâche afin que Yossef puisse réintégrer son appartement. Plus Yossef regarde le réparateur et plus celui-ci lui rappelle quelqu'un. Mais c'est seulement à la fin du travail qu'il arrive à se souvenir d'où ils se connaissent. Il lui rappelle donc qu'ils étaient ensemble à la Yechiva il y a 20 ans de cela. Le plombier est tout aussi heureux par ces retrouvailles et au moment du paiement, il informe Yossef qu'il ne lui prendra que 500 Shekels pour la réparation. Yossef étant surpris, son vieil ami lui explique que depuis plusieurs années il le recherche afin de le remercier pour une parole gentille qu'il lui avait adressée dans un moment où il était perdu et qui l'a grandement aidé jusqu'à ce jour. Yossef prend conscience de l'importance d'une parole mais se pose maintenant la question suivante : peut-il accepter le cadeau sans informer Lévy puisqu'il s'agit là d'un cadeau qu'on veut lui faire personnellement ou bien doit-il rendre les 500 Shekels à Lévy puisqu'ils sont restés dans sa propriété? Peut-être doivent-ils partager l'argent? Ou encore, il devrait peut-être informer le plombier que ce n'est pas lui qui règle la facture? La Guemara Ketouvt (98b) rapporte le cas d'un envoyé, Réouven, qui achète une marchandise pour Chimon et que le vendeur lui donne un peu plus de marchandises. Rabbi Yossi tranche qu'il partagera avec son envoyeur le gain et ainsi tranche le Choul'han Aroukh (H"m 183,6). Le Rif explique cela par le fait que l'argent revient sûrement à Réouven car c'est à lui que le vendeur a voulu faire plaisir, mais il se doit de partager car ce gain lui est arrivé grâce à Chimon. D'après Rachi, ils doivent partager car on ne sait pas exactement à qui le vendeur voulait faire ce cadeau. L'incidence sera dans le cas où l'on sait pertinemment à qui le vendeur voulait faire ce cadeau lorsque celui-ci déclare explicitement que le cadeau est destiné à Réouven où d'après le Rif il devra tout de même partager avec Chimon. Mais même dans ce cas, le Ketsot Ahochen écrit que si le cadeau a été offert car Réouven lui avait fait une bonté, même d'après le Rif Réouven pourra garder la totalité car le vendeur n'est pas d'accord d'offrir quelque chose à Chimon. Mais explique le Rav Zilberstein, dans le cas où il déduit de son salaire ce sera différent puisque l'argent n'est pas sorti de la propriété de Chimon. Mais le Rav tranche tout de même qu'il est fort probable que Yossef puisse garder l'argent car dans notre cas on peut plutôt considérer que c'était comme si le plombier avait reçu la totalité de la somme et rendu les 500 Shekels à Yossef en cadeau. D'autant plus qu'il est fort probable que Lévy, en demandant à Yossef de s'occuper de cela et en lui donnant les 1000 Shekels, s'est complètement retiré de l'histoire et a ainsi acheté sa tranquillité. En conclusion, le Rav Zilberstein nous enseigne qu'il est logique de penser que Yossef pourrait garder l'argent.

PS : je profite de cette réponse qui n'est pas tranchée pour expliquer à nos chers lecteurs que très souvent (et même la grande majorité des fois) la Halakha dépend de petits détails que seul un véritable Talmid 'Hakham peut différencier. Il est donc évident qu'on ne tirera aucune conclusion Halakhique de cette rubrique (ce qui n'est pas son rôle d'ailleurs) mais on se réglera plutôt de la beauté de notre Torah d'où on peut apprendre tellement de choses, et des déductions de ses véritables étudiants que sont les Rabanim. Cela en attendant et espérant d'être nous-mêmes des Talmidei 'Hakhamim et d'en tirer nos propres conclusions.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et la viande du Zévah Toda chelamav sera mangée le jour de son Korban, il n'en laissera rien jusqu'au matin » (7,15)

Rachi explique que notre verset contient des mots en plus tel que "chelamav" pour inclure le Korban 'Haguiga du 14 Nissan, à ne pas confondre avec le Korban 'Haguiga classique qui sera amené le 15 Nissan et qui est également amené à Chavouot et Souccot. Le but de ce Korban 'Haguiga du 14 Nissan était de le consommer avant le Korban Pessa'h afin qu'en consommant la Korban Pessa'h on soit rassasié.

Ainsi, selon Rachi, notre verset vient nous apprendre que ce Korban 'Haguiga du 14 Nissan ne peut être consommé que le jour de son Korban et la nuit qui suit et pas après comme le Korban Toda.

Le Ramban demande :

1. La Michna (Pessa'him 71) dit explicitement que le Korban 'Haguiga du 14 Nissan peut être consommé durant deux jours et la nuit du milieu!?

2. Rachi lui-même écrit dans paracha Réé (16/4) que le Korban 'Haguiga du 14 Nissan peut être consommé durant deux jours et la nuit du milieu!?

Le Sifté 'Hakhamim répond : En réalité, la durée de consommation du Korban 'Haguiga du 14 Nissan est l'objet d'une discussion dans la Guemara (Pessa'him 70) :

Selon 'Hakhamim : il peut être consommé durant deux jours et la nuit du milieu.

Selon ben Téma : il peut être consommé seulement le jour de son Korban et la nuit qui suit.

Ainsi, Rachi a écrit ici selon l'avis de ben Téma alors que dans Paracha Réé, Rachi a écrit selon les 'Hakhamim qui sont également les auteurs de la Michna.

Le Ramban n'est pas d'accord : Le Ramban dit que cette réponse reste difficile car Rachi nous dit qu'on l'apprend des mots en plus de notre verset. Or, ben Téma ne l'apprend pas du tout des mots en plus de notre verset mais l'apprend d'un tout autre verset : « ... et ne passera pas la nuit jusqu'au matin le Korban 'Hag Pessa'h » (Chemot 34,25). Et ben Téma nous explique que le mot "'Hag" du verset fait allusion au Korban 'Haguiga lui conférant le même din que le Korban Pessa'h dont le verset dit qu'il fallait avoir fini de le manger avant le matin du 15 Nissan.

Ainsi, la raison de ben Téma n'a rien avoir avec les mots en plus de notre verset.

Le Ramban conclut :

Bien qu'il y ait une braïta dans Torat Cohanim (12,1) qui cite "chelamim qui viennent à cause du Korban Pessa'h" dans la liste des choses qui ne peuvent être mangées seulement un jour et une nuit et qui est certainement la source de Rachi qui aurait compris qu'il s'agit du Korban 'Haguiga du 14 Nissan qui est effectivement un chelamim et que l'on amène avec le Korban Pessa'h, le Ramban explique que du fait qu'il y ait une autre

braïta dans Torat Cohanim disant que le Korban 'Haguiga du 14 Nissan peut être consommé durant deux jours et une nuit, cela prouve qu'il faut expliquer que "chelamim qui viennent à cause du Korban Pessa'h" correspond à "Motar haPessa'h", c'est-à-dire une personne qui aurait prélevé de l'argent pour acheter un Korban Pessa'h, qui l'a acheté et qu'il lui reste de l'argent, devra acheter avec cet argent un chelamim qui aura les mêmes dinim que ceux du Korban Pessa'h car il provient de l'argent qui avait été réservé pour le Korban Pessa'h, ainsi il ne pourra être consommé que le jour et la nuit qui suit.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

En réalité, à chaque fois que l'on trouvera une contradiction dans Rachi à ce sujet, soit entre paracha Réé et notre paracha, soit dans Torat Cohanim, on pourra toujours répondre qu'une fois on parlait selon ben Téma et une fois selon 'Hakhamim (voir Mizra'hi). Mais la question qui reste vraiment difficile selon Rachi est comment expliquer dans notre verset que le mot en plus "chelamav" est pour inclure le 'Haguiga du 14 Nissan conformément à l'avis de ben Téma alors que ben Téma lui-même ne l'apprend pas de notre verset?! C'est une question vraiment difficile !

On pourrait peut-être essayer d'expliquer ainsi :

Le verset de Chemot qui est a priori la source de ben Téma n'est pas explicite et pourrait s'expliquer autrement, comme par exemple l'expliquent les 'Hakhamim. Ainsi, à la source, ben Téma a besoin d'un appui qui est notre verset, c'est-à-dire que sans notre verset, il serait impossible de dire que le verset de Chemot parle du 'Haguiga du 14 Nissan et par conséquent, peut être consommé seulement un jour et une nuit car il est écrit explicitement dans la Torah que les chelamim peuvent être consommés deux jours et une nuit et le 'Haguiga du 14 Nissan est un chelamim. Mais maintenant que notre verset intervient et écrit un mot en plus "chelamav", cela nous enseigne qu'il y a une exception et qu'on doit absolument trouver un chelamim qui pourrait être consommé seulement un jour et une nuit et cela nous permet de nous orienter et nous pousse à interpréter le verset de Chemot que le mot "'Hag" parle du 'Haguiga du 14 Nissan. Et si tu demandes pourquoi notre verset ne suffit-il pas? Cela se répond facilement par le fait que notre verset parle seulement de la durée de la consommation alors que maintenant, grâce au fait qu'on ait introduit dans le verset de Chemot le Korban 'Haguiga du 14 Nissan, on apprend une multitude de halakhot telle que le fait que ce Korban doit être du petit bétail, mâle, et âgé d'un an.

Ainsi, peut-être que ben Téma s'est basé sur notre verset pour dévoiler que le verset de Chemot parle bien du 'Haguiga du 14 Nissan et s'il ne cite finalement que le verset de Chemot, c'est parce que l'on apprend également d'autres halakhot concernant le 'Haguiga du 14 Nissan.

Mordekhaï Zerbib

Pa'Had David

TSav



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Ordonne à Aharon et à ses fils ce qui suit : ceci est la loi de l'holocauste. C'est l'holocauste qui se consume sur le brasier de l'autel, toute la nuit jusqu'au matin ; le feu de l'autel y doit brûler de même. » (Vayikra 6, 2)

Rachi commente : « Le terme tsav se réfère toujours à une injonction pour l'immédiat et pour les autres générations. Rabbi Chimon dit : "Le texte doit enjoindre particulièrement quand il s'agit d'une perte d'argent." » L'holocauste représentait une journée entière de travail pour les Cohanim : ils devaient le sacrifier, l'apporter sur l'autel, le brûler, enlever ses cendres, puis changer leurs vêtements pour les transporter hors du camp. De tout ce labeur, ils ne recevaient rien pour eux. C'est pourquoi la Torah devait les encourager à le faire néanmoins avec zèle, et non pas avec nonchalance.

Toutefois, comment soupçonner Aharon, le grand prêtre, ainsi que ses enfants d'accomplir leur travail avec paresse lorsqu'ils n'en tiraient aucun intérêt personnel, au point que la Torah a dû le souligner spécialement en introduction au sujet de l'holocauste ?

Naturellement, l'homme a tendance à faire preuve de zèle dans un acte duquel il retire un intérêt ; le cas échéant, il ne trouve aucune raison de traîner. Par exemple, celui qui doit se lever tôt le matin pour prendre l'avion avec toute sa famille afin de rejoindre un lieu de vacances le fera avec zèle, de sorte à s'assurer d'arriver à l'heure et de pouvoir réaliser ce projet auquel il tient tant. De même, l'homme d'affaires sait qu'il doit se lever à l'aube et il n'hésite pas un seul instant, quel que soit son degré de fatigue. Par contre, un homme ayant dormi tard la veille ne parvient pas toujours à rejoindre la synagogue pour prier le lendemain matin, bien que la prière soit comparable au sacrifice perpétuel (*tamid*). Car, le mauvais penchant lui souffle divers arguments pour le dissuader, lui rappelant qu'il manque de sommeil, etc.

C'est la raison pour laquelle le texte met ici en garde Aharon et les autres Cohanim contre ce danger. Cela ne signifie pas, à D.ieu ne plaise, qu'on les soupçonne de nonchalance dans l'apport de l'holocauste. Mais,

maskil LéDavid

Le zèle dans
l'accomplissement
des mitsvot



l'Éternel, qui connaît les pensées les plus intimes de l'homme, sait que, quel que soit son niveau, il manque généralement de zèle lorsqu'il ne gagne rien de ses entreprises. Aussi, en prévenant les Cohanim de ce risque, la Torah enseigne une leçon pour toutes les autres générations. De la sorte, tout au long de l'histoire, chaque Juif connaîtra l'importance cruciale du zèle dans l'accomplissement des *mitsvot*.

J'ai pensé à une merveilleuse explication à cela. Quand on sait qu'une certaine *mitsva* est importante aux yeux de l'Éternel, on commence souvent par chercher le moyen de l'accomplir et on réfléchit comment on va y parvenir. Or, ce temps de réflexion risque de nous faire perdre cette opportunité. Aussi, est-il recommandé de ne pas trop cogiter, de peur que le mauvais penchant n'en profite pour nous dissuader d'observer cette *mitsva* ou de la faire avec paresse ou partiellement.

Ainsi, la Torah a prévenu les Cohanim d'exécuter avec zèle les travaux relatifs à l'holocauste, parce qu'ils étaient conscients de la prépondérance de ce sacrifice, capable d'expier les mauvaises pensées de tout le peuple juif et risquaient donc d'être la cible du mauvais penchant, tentant d'introduire en eux la paresse. En effet, celui-ci cherche à ce que les enfants d'Israël restent souillés par leurs pensées impures non pardonnées. Par conséquent, il fallait adresser un ordre spécifique de zèle aux Cohanim qui s'occupaient de l'holocauste, pour les pousser à chasser toute considération quand arrivait le moment de s'en charger ; au contraire, il s'agissait alors de s'y lancer avec zèle pour apporter l'absolution des mauvaises pensées du peuple.

Mon père et Maître, que son mérite nous protège, avait l'habitude de dire : « Le zèle, c'est la moitié du *mazal*. » En d'autres termes, quand l'homme éprouve la volonté d'accomplir une *mitsva*, il lui incombe de s'empresser de la traduire en acte ; l'Éternel considérera qu'il a déjà réalisé la moitié de la *mitsva*. Puis, à partir de cette moitié-là faite avec zèle, il sera entraîné, avec l'aide de D.ieu, à la parachever. Telle est la vertu du *Tsadik*, qui sanctifie sa pensée et la fait immédiatement suivre par l'acte, afin de ne pas perdre la *mitsva*.

16 Adar II 5782
19 mars 2022

1231

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	5:13	5:29	5:22	5:34
Clôture du Chabbat	6:26	6:28	6:27	6:27
Rabbénou Tam	7:06	7:04	7:04	7:06



Hilloulot

Le 16 Adar, Rabbi Nissim Yar'hi,
l'un des Sages de Tunis

Le 16 Adar, Rabbi Eliezer Ména'hém
Mendel Biderman, l'Admour de Lélov

Le 17 Adar, Rabbi Yaakov 'Haï Berdugo,
l'un des Sages de l'Occident

Le 17 Adar, Rabbi Israël Zéév Mintsberg

Le 18 Adar, Rabbi Yé'hezkel Lévinstein,
Machguia'h de la Yéchiva de Ponievitz

Le 18 Adar, Rabbi Réfaël 'Hada,
auteur du *Pétér Ré'hém*

Le 19 Adar, Rabbi Chmouel Angel,
auteur du responsa *Maharach Angel*

Le 19 Adar, Rabbi Avraham 'Halawa,
auteur du *Min'hat Avraham*

Le 20 Adar, Rabbi Yossef Hacoen Kojhinof,
l'un des grands Sages de Boukhara

Le 20 Adar, Rabbi Yoël Sirkich,
auteur du *Bayit 'Hadach*

Le 21 Adar, Rabbi Avraham ben Moussa,
auteur du *Min'hat Sota*

Le 21 Adar, Rabbi Elimélekh de Lizensk,
auteur du *Noam Elimélekh*

Le 22 Adar, Rabbi Meïr Yona,
auteur du *Beit Meïr*

Le 22 Adar, Rabbi Avraham Meïr Yakobovitz





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la *paracha*
entendues à la table de nos Maîtres

Peut-on s'isoler avec un coffre-fort ?

Au début de notre *paracha*, Rachi s'évertue à expliquer le nom de celle-ci, Tsav, terme introduisant l'ordre donné ici aux Cohanim : « Le terme *tsav* se réfère toujours à une injonction pour l'immédiat et pour les autres générations. Rabbi Chimon dit : « Le texte doit enjoindre particulièrement quand il s'agit d'une perte d'argent. » »

L'auteur du *Noam Elimélekh* explique comme suit ce commentaire de Rachi : « L'homme qui sert l'Éternel, béni soit-Il, doit le faire avec des vertus et du zèle. Celui qui Le sert avec paresse et contre son gré, c'est comme s'il n'avait pas de corps, car il n'a pas de corps qui serve d'enveloppe ou d'étui à son âme. Quand Rachi souligne la nécessité particulière de pousser au zèle dans le cas d'une perte d'argent, *'hissaron kiss* [litt. : défaut de poche], il fait allusion à la personne qui sert D.ieu avec paresse. »

Rav Gamliel Rabinovitz *chelita* raconte une histoire illustrant la grande dose de zèle et de vigilance que nous devons avoir dans des situations où l'argent entre en jeu.

Un des grands *Raché Yéchiva* de la génération précédente entreprenait de nombreux voyages à l'étranger pour se rendre chez des philanthropes et les solliciter en faveur de son institution. Quand il arriva au domicile de l'un d'entre eux chez lequel il avait l'habitude de se rendre chaque année, il fut accueilli avec tous les honneurs dus à son rang et invité à entrer dans le somptueux palais. Dans le salon, au bout d'une table magnifique, se dressait un petit coffre-fort, duquel le nanti retirait chaque fois une somme honorable, destinée à soutenir la *Yéchiva* pour une année supplémentaire, qu'il remettait au Sage.

Au beau milieu de leur discussion, le maître de céans fut soudain contraint de s'absenter pour quelques minutes. Il s'excusa auprès de son invité d'honneur, auquel il demanda la permission de sortir quelques instants, lui promettant de revenir immédiatement. À sa grande surprise, quand il revint, il trouva le Rav debout, hors de la pièce, en train de l'attendre.

« Pourquoi êtes-vous sorti ? s'étonna-t-il. Je vous avais pourtant dit que je reviendrais tout de suite.

– Je craignais de trébucher, répondit le *Tsadik*, à cause d'un passage de Guémara (*Baba Batra* 164b) où il est écrit : « Rav Amram dit au nom de Rav : il existe trois péchés auxquels l'homme ne peut échapper chaque jour (...). Rav Yéhouda dit au nom de Rav : la plupart des gens tombent dans celui du vol. » J'ai fait un raisonnement a fortiori : si déjà nos Sages ont prononcé l'interdit de *yi'houd* [pour un homme de s'isoler avec une femme] afin de diminuer les risques de fauter par l'immoralité, alors que très peu de gens fautent dans ce domaine, il semble évident de devoir redoubler de prudence dans celui du vol, péché commis par la plupart de l'humanité, en évitant de se retrouver seul avec l'argent d'autrui. Je suis donc sorti de la pièce, afin de ne pas rester à côté de votre coffre-fort. »

Le mécène fut impressionné par la piété du Sage, qui avait eu l'honnêteté d'affirmer une chose pareille à son sujet, et lui donna une somme encore plus importante que les années passées.



GUIDÉS PAR LA Émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

La tsédaka sauve de la mort

Tous les jours et à chaque instant, le Saint béni soit-Il accomplit en notre faveur de nombreux miracles et nous témoigne Sa bonté. Il va sans dire qu'il nous incombe de nous sentir redevables et de Le remercier. Cependant, il est important de savoir que le seul fait d'exprimer notre reconnaissance n'est pas suffisant. Le véritable remerciement consiste à se rapprocher davantage du Créateur, de se renforcer dans l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*.

J'aimerais vous raconter, à cet égard, l'histoire suivante. Le jour où j'ai rencontré les deux frères 'Haïm et Its'hak Weiner – que l'Éternel les protège –, qui nous ont offert la synagogue provisoire d'Ashdod, ils me promirent de me faire don de la somme de neuf mille dollars. Après une certaine période où elle ne m'était pas encore parvenue, je demandai à Rav Moché Gofes – que l'Éternel le protège – de bien vouloir aller les voir pour leur rappeler leur promesse et leur dire de s'en acquitter au plus vite, en leur rappelant le verset de Michlé « la *tsédaka* sauve de la mort ».

Rabbi Moché obtint et leur transmit mon message. Its'hak s'empressa de lui remettre la somme en question. Puis, quand 'Haïm entra dans le bureau et entendit ce rappel à l'ordre, il affirma immédiatement qu'il désirait donner le double de ce qu'il avait prévu, soit dix-huit mille dollars. Ceci se passa un jeudi soir.

Le lendemain matin, les deux frères prirent l'avion pour leurs affaires. Au cours du vol, Its'hak demanda à 'Haïm pourquoi il avait doublé son don. 'Haïm lui répondit : « N'es-tu pas d'accord ? » L'autre répondit : « Je ne m'y oppose pas. » Soudain, leur conversation fut interrompue par l'extinction des deux moteurs de l'engin, aussitôt suivie par sa chute. Il s'écrasa et tous trouvèrent la mort, à l'exception des deux frères. 'Haïm perdit seulement connaissance, tandis qu'Its'hak fut grièvement blessé par un morceau de métal tombé sur lui. Grâce à D.ieu, tous deux s'en remirent et s'en sortirent sains et saufs.

Lorsque je leur parlai, ils me dirent d'une seule voix : « Merci de nous avoir rappelé de remplir notre promesse. Nous avons constaté de manière palpable combien la *tsédaka* nous a épargnés de la mort. » Je leur fis remarquer : « Et qu'est-ce que vous dites au Créateur, qui vous a accordé ce miracle ? » « Mille fois merci ! », reprirent-ils sans hésiter. « Nous Le remercions de nous avoir laissés en vie. »

Or, il faut savoir que le plus grand remerciement qu'un homme puisse exprimer, après avoir bénéficié d'un prodige, grand ou petit, est de se rapprocher de l'Éternel, de se renforcer dans l'observance des *mitsvot* et des bonnes actions. Il ne suffit pas de remercier, car la reconnaissance, fugitive, s'estompe avec le temps. Uniquement en se renforçant dans son service divin, l'homme prouve à D.ieu son amour pour Lui et Le remercie véritablement. Le merci le plus éloquent est de toujours être à l'affût du sentiment de proximité divine, dans l'esprit du verset

« Pour moi, le voisinage de D.ieu fait mon bonheur »

(*Téhilim* 73, 28).



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Ne désespérer d'aucune âme juive

« Un feu continu sera entretenu sur l'autel, il ne devra point s'éteindre. » (*Vayikra* 6, 6)

Rachi commente : « Un feu dont il est dit "continu" est celui duquel on allume les lumières et dont il est dit "brûler la lumière continuellement". »

Il est possible d'expliquer que ces lumières renvoient aux âmes juives. L'Éternel demande à l'homme qu'en son cœur, brûle toujours le feu de la Torah, pas uniquement pour lui-même, mais également pour les autres. Il attend de lui qu'il utilise ce « feu continu » allumé en lui pour en faire bénéficier les âmes de ses frères égarés, en les réchauffant par le feu de la Torah.

On ne doit désespérer d'aucune âme juive, parce qu'on ignore quand chacune d'entre elles connaîtra un éveil. Le Saint béni soit-Il désire résider parmi nous, comme il est dit : « Vous Me construirez un sanctuaire et Je résiderai parmi vous » – au sein de chaque membre du peuple juif.

Il y a lieu de se demander pourquoi le Créateur aspire tant à déployer Sa Présence parmi les êtres humains, faits de matière, plutôt que de rester uniquement en compagnie des anges et des créatures célestes, de nature spirituelle. A priori, la proximité de ces derniers aurait semblé plus adéquate à D.ieu, feu dévorant et représentant la sainteté suprême. Quel intérêt à descendre dans un monde où le matériel et le spirituel coexistent ?

C'est que le Saint béni soit-Il chérit particulièrement le dévouement que Ses enfants Lui témoignent en résistant aux assauts du mauvais penchant pour Le couronner. Celui qui s'est éloigné de la voie de la Torah et des *mitsvot* n'est pas parvenu à maîtriser cet adversaire ou bien a le statut d'une âme égarée. Or, si l'Éternel nous offre l'opportunité d'accueillir Sa Présence, même s'il nous arrive parfois de céder aux incitations du penchant, a fortiori nous devons rapprocher ces âmes perdues, tombées sous la coupe de celui-ci.

Même un Juif éloigné du respect de la Torah et des *mitsvot* peut, si on lui dessille les yeux, éprouver la volonté de se sacrifier pour l'Éternel ; le cas échéant, Il viendrait résider en lui. Toute âme égarée qui retourne vers son creuset originel est semblable à un tabernacle venant d'être construit pour D.ieu.

Il est écrit : « Moché édifia le Tabernacle. » (*Chémot* 40, 18) De fait, le Très-Haut adresse ces mêmes paroles à celui qui donne du mérite au grand nombre ; Il lui dit : « Regarde combien de tabernacles tu as eu le mérite de bâtir, grâce à tes œuvres communautaires ! Jusqu'à présent, tous ces édifices étaient en ruine et, avec ton dévouement, tu es arrivé à les rebâtir. C'est tout à ton mérite ! »

Combien de larmes versons-nous, combien de prières formulons-nous et combien de personnes allons-nous consulter pour réussir dans l'éducation de nos enfants et les voir devenir de fidèles serviteurs de l'Éternel ! Or, nous détenons un moyen qui nous permettra, de façon sûre, de réaliser cette aspiration : contribuer à l'élévation spirituelle de nos frères. Chacun réfléchira afin de déterminer le domaine particulier qui lui convient le mieux pour rapprocher les enfants égarés de leur Père céleste. Les uns choisiront de donner des cours de Torah, les autres opteront pour réjouir le cœur d'autrui, tandis que les troisièmes s'investiront dans l'hospitalité en invitant, le Chabbat, des personnes éloignées pour leur en faire goûter les délices, tant culinaires que spirituels. En développant le sens de l'altruisme, chacun trouvera sa spécialité et sa raison d'être.

LA CHÉMITA



Les produits de la septième année destinés à l'alimentation de l'homme ne doivent pas être donnés aux animaux. Si un animal a lui-même cueilli, par exemple, une figue, on ne l'obligera pas à la rendre, parce qu'il est dit : « Toute sa récolte sera pour être consommée par ta bête domestique et par la bête sauvage qui est dans ton pays. »

Il est permis de donner de la nourriture pour animaux dotée de la sainteté de la *chémita* à l'animal d'un non-Juif.

Il est interdit de donner à manger à un non-Juif des produits de la septième année ayant poussé sur le terrain d'un Juif.

Il est permis de couper un fruit même si on a l'intention de n'en consommer que la moitié et qu'on accélère ainsi la détérioration de la moitié restante. Car l'interdit de gaspillage ne s'applique pas à la conséquence (*grama*) d'un acte, en particulier lorsque celle-ci est le résultat de la consommation, permise et même recommandée, des produits de la septième année.

Le père doit éduquer ses jeunes enfants (ayant atteint l'âge de l'éducation) à ne pas gaspiller les aliments dotés de sainteté, afin de les habituer à respecter cet interdit – de même qu'il ne peut se permettre de les laisser négliger des interdits prononcés par nos Maîtres (*midéranbanan*).

Il est permis de donner à manger à un bébé des fruits de la *chémita*, bien qu'en mangeant, il va émettre et salir ce qui reste, comme le font les bébés, causant ainsi du gaspillage. Une fois de plus, cela est permis parce que l'interdit de gaspillage ne s'applique pas à la conséquence d'un acte.

Ainsi, on peut donner à un bébé une banane entière (qui a poussé au début de la septième année et est dotée de sainteté), même si on sait qu'il va laisser ce qu'il ne veut plus. S'il en reste un grand morceau, il faut l'emballer avant de le jeter. Si c'est possible, il est préférable de donner au bébé seulement une partie du fruit, afin de ne pas causer de gaspillage.

D'après certains, il est interdit d'exposer au soleil des restes d'aliments dotés de sainteté ou de les mettre en un endroit où il y a des mouches, des moustiques, des abeilles, des puces ou toute autre sorte d'insectes, car, si on les place là, ils ne seront plus consommables par des hommes. De même, on se gardera de déposer ces restes à l'extérieur si la neige risque de tomber sur eux et de les détériorer. Selon d'autres, du fait qu'on ne détériore pas ces produits de ses propres mains, agir ainsi n'entre pas dans l'interdit de gaspillage des produits de la septième année et telle est la loi.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi Chimon
Yéhochoua
'Hirari zatsal**

Dès sa jeunesse, des signes de grandeur en Torah et en crainte de D.ieu purent être décelés chez Rabbi Chimon Yéhochoua 'Hirari, si bien qu'à l'âge de seize ans seulement, il fut déjà nommé Rav de la ville Tamzret par le Gaon Rabbi 'Haïm 'Houri zatsal.

Lorsqu'il fit sa *alia*, il s'installa à Tel-Aviv, où il fonda un monde de Torah et présida le complexe des institutions « Pitou'hé 'Hotam », comprenant plus de sept cents élèves, depuis les jardins d'enfants jusqu'aux *Collelim d'avrékhim*. Pendant la période où le Gaon Maran Rabbi Ovadia Yossef zatsal était le grand Rabbin de cette ville, les deux Sages se retrouvaient tous les vendredis pour étudier la Torah.

Il fut célèbre pour son exceptionnelle érudition en Torah et pour son incroyable maîtrise de tous les sujets du Talmud. Il étudiait avec une profondeur hors pair et, quand on s'entretenait avec lui d'une quelconque *souguia*, il s'y plongeait avec une impressionnante aisance et sagesse.

Au cours de sa vie, il eut le mérite de rédiger plus de soixante ouvrages exotériques et ésotériques. Durant de nombreuses années, il avait l'habitude de se lever à minuit pour étudier la Torah jusqu'au petit matin. Même quand il était malade et faible, il continua à étudier. Lorsqu'il marchait, il était également plongé dans l'étude de la Torah.

La mission de sa vie prestigieuse s'exprima tout particulièrement à travers son implication active dans le rapprochement de ses frères juifs de leur Père céleste, par le biais de ses cours de Torah et de *halakha* donnés dans des synagogues. Il encourageait notamment ses auditeurs à lire le livre du Zohar. Parallèlement, il instaura le programme d'étude « Hazohar Hayomi », étude quotidienne du Zohar qui s'étendait sur un an et se concluait annuellement.

Rabbi Chimon avait la coutume de rassembler ses élèves chaque Roch 'Hodech pour entreprendre avec eux un voyage de pèlerinage sur les tombes des Justes et y implorer la Miséricorde divine en faveur de l'ensemble du peuple juif et du particulier. Ils empruntaient toujours le même itinéraire, en passant par les sépultures de certains *Tanaïm*. Une fois, ils s'attardèrent à celle de l'un d'entre eux et, comme il se faisait tard, ils furent contraints de raccourcir la suite de leur parcours en omettant de se rendre chez le *Tana* Rabbi Yossi Daman Yokrat zatsal. Le lendemain, après la prière du matin, le Rav dit à ses disciples : « Le *Tana* Rabbi Yossi Daman Yokrat a apparu cette nuit à l'un d'entre nous [dans son humilité, il ne voulut pas dire qu'il s'agissait de lui-même] pour lui

manifestar son mécontentement du fait que, hier, nous ne sommes pas allés prier près de son tombeau. Aussi, aujourd'hui, au lieu d'étudier, nous allons nous y rendre. »

Au Talmud-Torah « Pitou'hé 'Hotam » de Tel-Aviv, on veillait à servir aux élèves un dîner chaud, nourrissant et abondant. L'un d'entre eux raconte : « Un jour, je suis rentré dans la cuisine et j'ai vu un grand panneau accroché au mur où figurait une prière adressée au Créateur. Je demandai au cuisinier pourquoi elle se trouvait là et il me répondit : « Rav 'Hirari m'a demandé qu'avant de préparer à manger aux élèves qui étudient la Torah, je récite cette prière à l'Éternel pour que la nourriture soit imprégnée de sainteté et de pureté et leur transmette beaucoup de forces pour se vouer à l'étude. » »

Rabbi Chimon veillait particulièrement au respect des autres et faisait très attention à leurs sentiments. C'est pourquoi il ne demandait jamais de contribution aux hommes appelés à la Torah et ne permettait pas au trésorier de passer entre les rangs de la synagogue pour solliciter les fidèles, afin de ne pas humilier quiconque n'aurait pas les moyens de faire un don.

Il fuyait les honneurs et la célébrité et avait l'habitude de se surnommer « le simple vieillard », inscription qu'il enjoignit d'inscrire sur sa pierre tombale – « Voici la sépulture du simple vieillard ». Malgré cela, il fut connu pour l'inspiration divine qui l'animait et nombreux furent ceux qui, après avoir eu l'écho des miracles qu'il entraînait, vinrent prendre conseil auprès de lui et lui demander des bénédictions.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Tzav, Pourim (218)

Comment reconstruire le Temple

זאת תורת העֶלָה הוא העֶלָה על מוקדה (ב, ו)

Voici la loi de l'offrande d'élévation (Tsav 6,2)

Le Midrach (Vayikra Rabba 7,2) enseigne que lorsque l'on se repent, c'est comme si on était monté à Jérusalem, qu'on avait reconstruit le Temple et l'Autel, et qu'on y avait apporté tous les sacrifices mentionnés dans la Torah. Par ailleurs, il est écrit dans la Guémara (Yérouchalmi Yoma 1,5) : Toute génération dans laquelle le Temple n'a pas été reconstruit est considérée comme si elle l'avait détruit. Ainsi, chaque juif doit lui-même être un temple : s'il se sanctifie, le temple qu'il incarne reste saint ; s'il faute, il le souille. En se repentant, il se reconstruit donc et recrée un temple en lui-même.

Aux Délices de la Torah

וְלִבְשׁ הַפָּהָן מִדָּו בִּד (ג, ו)

Le Cohen revêtira la tunique (midido) de lin (6. 3)

Le terme *midido*, explique **Rachi**, désigne l'habit sacerdotal généralement désigné sous l'appellation, *Ketoneth*. Il exprime le fait que ce vêtement devrait être précisément à sa mesure. Pour quelle raison la Torah mentionne-t-elle allusivement, précisément ici, le fait que *Kethoneth* du Cohen doit être à sa mesure ? s'étonne **Rav Betsalel de Vilna**. Cette règle ne trouve-t-elle pas plutôt sa place dans le Houmach Chémouth, paracha Tetsavé, où sont énumérés et décrits les habits sacerdotaux ? En réalité, pour toutes leurs autres tâches dans le Tabernacle, une telle précision ne s'imposait pas.

Comme l'enseigne le Talmud, si la *Ketoneth*, tunique portée par le Cohen était trop grande pour lui, il pouvait l'ajuster dans son *avnet* (sa ceinture), et son service était valable. En revanche pour le prélèvement des cendres, dont il question ici, selon une opinion dans le Talmud, le Cohen qui y procédait était seulement vêtu de la tunique et du caleçon de lin, sans la ceinture. Or, sans celle-ci, il ne pouvait ajuster sa *Ketoneth* si elle ne lui seyait pas exactement. La Torah la désigne ici sous le terme de *midido*, pour rappeler que la tunique devait être aux mesures du prêtre qui prélevait les cendres de l'autel et que pour accomplir ce service il ne portait pas *d'avnet*, ceinture.

וְכָל דָּם לֹא תֹאכְלוּ בְּכָל מוֹשְׁבֵיתֵיכֶם לְעוֹף יְלִכְהֶמָּה. כָּל נֶפֶשׁ אֲשֶׁר תֹּאכַל כָּל דָּם וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מֵעַמִּיהָ (ז. כו, כז)

« Ne mangez pas aucune espèce de sang, que ce soit d'un mammifère ou d'un oiseau, où que vous viviez. Toute personne qui mangerait du sang, son âme sera retranchée de son peuple » (7,26-27)

L'interdiction du sang est l'une des plus faciles à observer car la tentation est faible. Si telle est la récompense pour un commandement facile, on peut imaginer celle que l'on reçoit lorsqu'on se garde des relations interdites et d'autres fautes pour lesquelles on éprouve un grand désir. L'homme qui se garde de ces péchés sera largement rétribué car leur observance exige une lutte acharnée contre ses désirs. Hachem nous a interdit de consommer du sang pour quatre raisons :

- 1) Les parties du sacrifice offertes sur l'autel étaient la graisse consumée et le sang aspergé sur ses parois. Etant donné que ces parties « appartiennent » à l'autel, Hachem a ordonné qu'elles ne soient pas consommées.
- 2) Le sang représente l'être comme il est écrit : « Car le sang est l'être » (Dévarim 12,23). Hachem nous a permis de consommer le corps et non l'être d'un animal. Il avait ordonné à Adam de ne pas manger de créatures vivantes mais de se nourrir de végétaux. Cependant, comme Noah sauva toutes les créatures de la destruction, Hachem lui permit de manger leur chair. L'être de l'animal reste interdite, et donc son sang également.
- 3) La vie du corps dépend du sang. Par conséquent, si un homme en consomme, son corps devient semblable à celui d'un animal. Il devient grossier et insensible. Il risque d'adopter les mauvaises tendances des bêtes et de ne pas avoir pitié de ses prochains. Hachem nous a donné la Torah pour purifier notre âme afin d'être capables de comprendre les mystères de la Torah et d'avoir pitié de nos semblables. C'est pourquoi il nous est interdit de manger le sang d'un animal

- 4) A leur sortie d'Egypte, les juifs étaient plongés dans les pratiques occultes des égyptiens. Par exemple, ils emplissaient un bol de sang autour duquel se rassemblaient des démons (chédim). Lorsqu'ils voulaient prédire l'avenir, ils buvaient de ce sang.

וּשְׁמֶרְתֶּם אֶת מִשְׁמֶרֶת ה' וְלֹא תָמוּתוּ (ח. לה)

« **Gardes l'observance de Hachem et vous ne mourrez pas** » (8,35)

Le souvenir de la mort et la peur du jugement Céleste est l'un des moyens assurés que nous conseillent les Sages pour veiller constamment aux gardes de Hachem, et s'éloigner de la faute. Alors pourquoi l'homme est-il si loin de ressentir le jour de la mort, et de la connaissance concrète que la vie doit s'arrêter un jour? **Rabbi Yossef Chlomo de Poniewitz** répond que c'est parce que l'âme qui se trouve dans le corps est éternelle et vivra toujours, et elle n'a pas la possibilité de ressentir cette réalité que la vie s'arrêtera un jour. C'est pourquoi nous trouvons que **le Roch** (Or'hot Haïm) écrit : « **Souviens-toi toujours de la mort, et prépare des provisions pour la route** », car l'âme ne sent pas le passage du temps, elle est au-dessus de lui, et c'est seulement par une réflexion perpétuelle que l'homme est capable de comprendre et d'assimiler cette idée.

Pourim : L'importance d'être toujours dans la joie

La Guémara (Méguila 16a) écrit : Haman a pris des vêtements royaux et un cheval royal et il est allé chez **Mordéhaï**. Lorsque Mordéhaï a vu Haman approcher avec le cheval, il a eu peur...Mordéhaï s'est levé et il a commencé à prier. Haman est arrivé, il s'est assis, et a attendu jusqu'à ce que Mordéhaï ait fini de prier, et alors Haman a mené Mordéhaï dans les rues de Chouchan avec un honneur extrême. **Le Ben Ich Haï** (Ben Yéhouyada) demande: Pourquoi Haman a-t-il attendu que Mordéhaï termine de prier ? Pourquoi ne lui a-t-il pas dit immédiatement qu'il est venu pour l'honorer ? **Le Ben Ich Haï** répond: Haman savait que Mordéhaï priait avec tristesse, et Haman savait que de telles prières ne sont pas aussi efficaces que des prières faites dans la joie. Haman a pensé: Si j'interromps sa prière, il va prier de nouveau, et après avoir entendu la bonne nouvelle (que Haman devait l'honorer), il va prier avec une joie immense, et alors il est probable que ses prières seront exaucées. Haman a donc préféré que Mordéhaï prie dans la tristesse, et c'est pourquoi il a patiemment attendu que Mordéhaï finisse de prier.

La Méguilat Esther dit : '*Michloah manot ich lérééou*' (d'envoyer des cadeaux l'un à son ami). Selon **le Sfat Emet** (guémara Méguila 7b), il n'est pas convenable pour une personne ordinaire d'envoyer un *michloah manot* à son Rav ou à son Roch yéchiva, car la Mitsva est de donner à un ami, et il n'est bien pour une personne ordinaire d'appeler son Rav : 'mon ami'. Cependant le Sfat Emet est d'avis que si le Roch yéchiva lui donne un *michloah manot*, alors cela signifie que le roch yéchiva le considère comme un ami. Maintenant, on peut agir réciproquement et lui transmettre également un *michloah manot*.

Halakha : Chemita.

Les grains d'étrogs, abricots, ainsi que tous autres noyaux inconsommables, ne sont pas concernés par l'interdit de Chemita. Il sera par conséquent permis de les jeter à la poubelle. Cependant si une partie de l'aliment, même petite, est collée aux noyaux ou aux grains, il faudra les mettre dans un ustensile jusqu'à ce qu'ils se détériorent et deviennent inconsommables par un homme, avant de les jeter à la poubelle. Les graines de pastèque de melons de courge, sont considérées comme consommables, il faudra les mettre dans un ustensile jusqu'à ce qu'ils se détériorent et deviennent inconsommables par un homme, avant de les jeter à la poubelle. **Rav Cohen**

Dicton : *Il faut laisser le temps au temps, c'est souvent lui qui nous ouvre les yeux et apaise nos douleurs.*
Proverbe Yiddich

מזל טוב ליום הולדת של בתי אסתר

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זויריה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וים בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, ריש'רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרשין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא לבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר, מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.





Rav Haimanuel Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Ramat
et du Col Orhot Moché

Sortie de Chabbat Pékoudei, 3 Adar-
2, 5782

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sujets de Cours :

1. La guerre entre la Russie et l'Ukraine
2. « Celui qui combat nos ennemis » pour toutes les générations
3. L'organisation Hidabrouth ramène la pensée de la Torah avec raison et sagesse
4. L'interdiction de rentrer du Hamets même dans les camps de guerre
5. Explication des paroles de Rachi sur le verset « Betsalel, fils de Ouri, fils de Hour, de la tribu de Yéhouda, exécuta tout ce qu'Hashem avait ordonné à Moché » (Chémot 38,22)
6. Avec quoi ont été faits les crochets des piliers ?
7. Faire attention aux mots dont la fin du premier commence par la même lettre que le début du deuxième, et ne pas avaler des lettres
8. Birkat Cohanim à Roch Hodesh Nissan
9. A quelle période a eu lieu la mort des enfants d'Aharon ?
10. « חזק חזק ונתחזק » 11. La Parachat Zakhor est une obligation de la Torah ou des sages ? Et est-ce que les femmes y sont soumises ?
12. Quelques explications dans le chant « מי כמוך » de Rabbi Yéhouda HaLévy
13. Faire attention de ne pas trop boire

« Que la guerre fasse rage contre moi, même alors je garde ma confiance » - « אם תקום עלי מלחמה בזאת אני בוטח »

Bravo au Rav Kfir Partouche et aussi à son frère (qui n'est pas venu la semaine passée...) pour le chant « חי אני ». Ce chant a été écrit par Rabbi Acher Mizrahi, et nous l'avons chanté maintenant pour nos frères qui se trouvent en Ukraine. C'est un pays de grands Talmidei Hakhamim. Il y a les Hassidé Habad, qui ne laissent pas un coin dans le monde sans judaïsme. Aujourd'hui, il y a là-bas une guerre terrible qu'Hashem nous en préserve, à cause d'un morceau de terrain, dans lequel les deux parties seront enterrées dans la finalité... Entre temps, ils dérangent, ils accablent, ils affolent, et ils blessent... Mais s'ils réfléchissaient un instant, il y aurait la paix dans le monde. Jusqu'à présent, Poutine était « עוויקל » (en arabe). Vous savez ce que ce mot veut dire ? Il était compréhensible et calme, mais soudain il est devenu fou. Il s'est dit : « Comment ? Tous les russes avant moi ont conquis des pays et des terres, et moi j'irai

à contre-sens d'eux ? » Mais au contraire, ton mérite est de ne pas être comme eux, il faut que tu prône la paix. Mais c'est la vie, aussi bien dans notre génération que dans les générations précédentes. Tout être vivant veut conquérir, conquérir, et encore conquérir. Mais Hashem a un œil sur toutes ces actions. Il y a là-bas des pauvres juifs qui n'ont rien faits, mais qui doivent se cacher sans avoir ni de nourriture ni de médicaments. Ils ont une grande synagogue, mais à présent il y a même des non-juifs qui s'y cachent car ils n'ont pas le choix. Et le président de l'Ukraine est un juif et il est croyant (ils ont dit qu'autrefois il n'était pas croyant, mais maintenant il l'est et ça suffit). Il a demandé aux Rabbanim de prier pour lui. Pour cette croyance, il mérite une très grande récompense, car malheureusement de nos jours il n'est pas donné à chacun d'être croyant, et ce n'est pas une chose simple. Tout celui qui a un cerveau dans la tête, sait qu'il y a un créateur du monde et qu'il est impossible de s'échapper de lui. Aujourd'hui, tout le monde veut dicter sa loi dans le monde, mais ils finissent par en payer les conséquences.

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

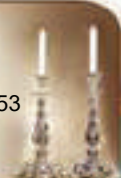
All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 18:31 | 19:38 | 20:02

Marseille 18:22 | 19:23 | 19:53

Lyon 18:25 | 19:26 | 19:56

Nice 18:14 | 19:16 | 19:45



baif.neheman@gmail.com

1

הוצאת חב"ד
בית מדרש חב"ד
בני ברק

אדר
ב' תשפ"ב

הוצאת חב"ד
בית מדרש חב"ד
בני ברק

Hitler en a payé les conséquences, de même que Pharaon, Antiokus, Haman etc...

« Celui qui combat nos ennemis » pour toutes les générations

Soixante-dix ans en arrière, il y avait un grand Racha – Staline, qui détestait à mort les juifs, et qui avait décidé de trouver un moyen (compréhensible pour le monde) pour pouvoir détruire, exterminer et anéantir tous les juifs. Alors il a sorti une rumeur selon laquelle les médecins juifs avaient l'intention d'empoisonner les hommes puissants de Russie. Et qu'en réponse à ça, il fallait les condamner à mort. Il les a donc mis en prison le temps de faire une enquête, et le jour de Pourim de l'année 5713 était arrivé. Dans la prison, il y avait un juif Talmid Hakham et Tsadik qui était entouré de plusieurs juifs assimilés. Le soir de Pourim il se mit à lire la Méguila avec enthousiasme, et ensuite il fit la Bérakha « הרב את ריבנו והדן את דיננו והנוקם את נקמתנו והמשלם את גמול לכל אויבי נפשנו » - « celui qui combat nos ennemis, et qui fait notre jugement, et qui venge notre vengeance, et qui paie des représailles à tous ceux qui détestent notre âme », puis il déclara : « c'est ce qu'il se passera aussi à notre époque ». Quelqu'un qui se trouvait là-bas lui dit : « Tu es Mijnone ? Tu es fou ? Autrefois à l'époque de Haman, les juifs ont été sauvés pour une raison, parce qu'Esther était la femme du roi etc... Mais aujourd'hui qu'avons-nous ? Qui peut se lever contre Staline ce Racha ?! (Même son nom « Staline » fait peur) Qui peut aller contre lui ?! » Il lui répondit : « tu verras qu'Hashem se tiendra à notre droite, et qu'il le fera tomber ». Il lui dit : « tu es un rêveur, « אשרי » ». (C'est ce que disent les renégats « אשרי המאמין », est une expression pour dire « mon œil ! »). Plusieurs jours sont passés, et il était interdit de déranger Staline ce Racha dans son bureau. Il était le seul à avoir le droit d'ouvrir la porte de son bureau. Celui qui le réveillait ou qui toquait juste à la porte était condamné à mort et n'avait pas de pardon... Que peut-on faire avec un tel homme... Plusieurs jours après Pourim, ce Staline n'avait pas ouvert sa porte et tout le monde l'attendait depuis huit heures du matin jusqu'à midi. On se demandait ce qu'il faisait, peut-être qu'il cherchait d'autres accusations sur les médecins juifs et sur les juifs en générale, pour les exiler en Sibérie.

La danse « הוא-רע »

Avant ça, il y avait le Rabbi de Loubavitch en Amérique, et il leur raconta une histoire. Il leur a dit : « A l'époque où la police a été changée en Russie, car les communistes étaient venus remplacer le Tsar russe, et cela a créé une grande agitation dans le pays. Un Hassid était allé acheter du pain, et dans la route, tous ceux qui dansaient le Houra l'ont attrapé. Il s'agit d'une danse en Russie qui s'appelle le Houra. Ils lui ont dit de danser avec eux. Il leur a dit : « je n'ai rien à voir avec vous, je n'ai rien à voir avec la politique, laissez-moi tranquille ». Ils l'ont obligé à danser et à chanter, alors il chantait, mais il disait : « הוא רע » - « il est mauvais », au lieu de dire « הורה ». Mais les gens ne s'en rendaient pas compte car les ashkénazes ne prononcent pas le « Aïne ». Donc il chantait de cette manière ». Lorsque le Rabbi a raconté cela, des centaines (ou peut-être des milliers) de Hassidim qui étaient avec lui se sont levés et ont chanté à très haute voix : « הוא רע, "הוא-רע", en pensant à Staline. Après plusieurs jours, (revenons à l'histoire de Staline) il ne donnait plus de nouvelles et sa porte ne s'ouvrait plus. Ils ont alors toqué à la porte et on n'entendait rien. Alors ils ont ouvert et l'ont trouvé allongé sur son propre vomi. Il avait vomi le matin, jusqu'à en mourir. Les décrets ont été annulés, les médecins ont été libérés, et les juifs n'ont pas été exilés en Sibérie. Le Rav dans la prison leur a alors dit : « vous avez donc » : « הרב את ריבנו, והדן את דיננו, והנוקם את נקמתנו ».

Chaque homme doit vivre en paix avec son prochain

Nous n'avons pas de problèmes avec Poutine. C'est simplement un homme qui a laissé vivre le judaïsme en Russie. Mais de massacrer des gens qui pour la majorité, si ce n'est la totalité, n'ont rien fait ?! Il y a quelqu'un – Le Rav Kaminski qui se trouve dans une certaine ville en Ukraine, qui a dit des paroles qui touchent le cœur (ils m'ont montré comment il a parlé), il dit : « nous ne savons pas quelle sera notre fin, si Has Wéhalila nous allons mourir ici » « שמע ישראל ה' אלקינו ה' אחד ». Mais nous ne comprenons pas ce qu'il se passe ici, pourquoi lorsqu'Israël attrape un terroriste elle fait attention à avoir toutes les infos sur lui avant de le punir, alors qu'ici ils prennent « les hommes,

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

les femmes et les enfants » et ils ne cessent de les frapper, ils vont presque lancer la bombe nucléaire. Qu'est-ce que c'est ?! Il n'y a pas une goutte de droiture ?! Il n'y a pas une goutte d'humanité ?! Pas d'humanité. Tout celui qui ne fait pas partie du peuple d'Israël manque d'humanité. C'est pour cela que nous avons chanté ce chant « חַי אֱלֹהֵינוּ ». Nous espérons pour qu'Hashem béni mette de la sagesse dans le cœur de ces ennemis-là, dans le cœur de ces combattants et qu'ils comprennent qu'il n'y a aucune raison à cette guerre. De nombreuses personnes ont fait la guerre dans les générations passées, ils ont combattu pendant des milliers d'années, mais que reste-t-il d'eux ? Est-ce qu'il reste quelque chose de Pharaon ?! Est-ce qu'il reste quelque chose des trente et un rois ?! Est-ce qu'il reste quelque chose de l'empire grec ?! Est-ce qu'il reste quelque chose de l'empire romain (qui était la plus grande puissance mondiale) ?! Que reste-t-il d'eux ?! Rien du tout. Les hommes doivent vivre en paix l'un envers l'autre. Ils disent que c'est à cause de ça qu'Hashem a envoyé le Coronavirus dans le monde entier, pour que les gens comprennent qu'ils ont besoin de s'entraider et non pas de s'écraser.

On oblige ceux qui n'obligent pas

Encore une chose. Ceux qui détestent Israël – qui détestent notre Torah, continuent à combattre contre la Torah. Avant tout, ils font la guerre contre « Hidabrouit ». C'est le seul journal qui lutte pour la Torah avec raison et sagesse. Pas avec des cris et des insultes, pas avec des mauvaises manières, seulement avec raison et sagesse. Ils ramènent des scientifiques qui disent combien la Torah leur a fait du bien, combien elle a fait du bien au peuple d'Israël et au monde entier. Aussi, lorsqu'une femme veut avorter, ils lui parlent en lui demandant « pourquoi tu fais ça ? C'est pour gagner quoi que tu as pris une telle décision ? Tu ne comprends pas ce que tu es en train de faire, il est possible que ce soit un grand sage qui sortira de toi, ou alors un grand scientifique, ou même un homme qui trouvera un médicament à toutes les guerres. Pourquoi tu fais ça ?! » Après ils lui montrent avec des vidéos comment l'embryon bouge dans son ventre et quelle forme il a, comment il se déplace. Donc tout ça

tourne dans sa tête et elle décide de ne plus avorter. Le mauvais système en place leur dit : « vous voulez imposer votre façon de penser à ces femmes ! ». C'est interdit d'imposer dans ce pays. Tout est libre. Mais si je veux expliquer à un homme qui veut se suicider que ce n'est pas convenable de faire une telle chose, alors je suis en train de lui imposer ou pas ?! Pas du tout. On lui explique juste avec raison et sagesse qu'il ne faut pas faire ça parce qu'il va perdre sa vie. C'est la même chose ici, une femme qui veut avorter va faire perdre la vie à son enfant, à son embryon.

Sur qui s'appuient-ils pour vouloir faire entrer du Hamets à l'armée pendant Pessah ?

Encore autre chose. Depuis quatre-vingt ans, donc depuis plusieurs générations (depuis que notre « cher » pays a été fondé), il y avait une règle à respecter : Ne pas faire entrer de Hamets à l'armée pendant Pessah. Le Rav Goren et Ben Gourion ont signé pour ça (deux grands hommes, il y a presque les mêmes lettres dans leur nom), il est interdit de rentrer toute chose Hamets à l'armée pendant Pessah. Cette année, ils veulent piétiner cette règle. Mais qu'allez-vous gagner en faisant ça ?! Ils prétendent qu'il y a des gens qui ont commencé à se plaindre parce qu'ils veulent manger du Hamets. Mais qu'ils aillent en manger à Yafo... Pourquoi faites-vous cela ? Pour montrer qu'on combat contre la Torah ? Il nous reste que ça ! On ne sait pas ce que l'Iran peut bientôt nous faire, va-t-on aller en guerre contre eux en étant confiant alors qu'on combat contre la Torah ?! Regardez les juifs en Ukraine, regardez la peur qu'il y a actuellement dans le monde. Qui peut vous rassurer ?! Vous croyez en quoi ?! En qui ?! En Lapid ? En Libermann ? Qu'est-ce que vous allez gagner ?! Quant à nous, nous devons toujours être en alerte. Nous n'avons pas la force. Si nous avions la force comme à l'époque du Rav Ovadia, il aurait décrété un jour de jeûne cette semaine pour les juifs d'Ukraine et pour faire disparaître du monde ces décrets qui veulent aller en l'encontre de la Torah. Malheureusement nous n'avons pas la force, mais nous pouvons et nous devons parler.

Ainsi j'ai/tu as entendu

Aujourd'hui, nous avons lu un passage de

Rachi concernant le verset « אלה פקודי המשכן וגו' ובצלאל בן אורי בן חור למטה יהודה עשה את כל » - « Telle est la distribution du Michkane, résidence du Statut, comme elle fut établie par l'ordre de Moché ; tâche confiée aux Lévités, sous la direction d'Ithamar, fils d'Aharon le Cohen. Betsalel, fils d'Ouri, fils de Hour, de la tribu de Yéhouda, exécuta donc tout ce qu'Hashem avait ordonné à Moché » (Chémot 38, 21-22). Voyons : Hashem a ordonné à Moché et Betsalel l'a exécuté, donc à priori il aurait fallu dire « ce que Moché lui avait ordonné au nom d'Hashem » ? Rachi explique en disant que puisqu'il est écrit « tout ce qu'Hashem avait ordonné à Moché » et qu'il n'est pas écrit ce que Moché lui a ordonné, cela veut dire que même des choses que son maître ne lui avait pas ordonné, Betsalel les avait comprises comme elles ont été ordonnées à Moché au mont Sinaï. Car Moché a ordonné à Betsalel de faire d'abord les ustensiles et ensuite le Michkane. Alors Betsalel lui a dit : « est-ce logique de faire une telle chose ? ! Avant tout, l'habitude est de construire la maison, et ensuite d'y mettre les ustensiles. On ne fait pas les ustensiles avant la maison. C'est ce que j'ai entendu de la bouche d'Hashem ». Moché lui répondit : « je comprends pourquoi tu t'appelles « בצל א-ל », car tu es dans l'ombre d'Hashem, puisque c'est certainement ce que m'a ordonné Hashem ». C'est ce qu'ils ont fait par la suite, d'abord le Michkane et ensuite les ustensiles. Dans ce Rachi, on ne comprend pas ici la phrase « c'est ce que j'ai entendu de la bouche d'Hashem ». Qui a entendu ? Betsalel ? Mais était-il prophète pour entendre des choses de la bouche d'Hashem ? C'est pour cela qu'il y a une autre version qui est la correcte où il est écrit : « c'est ce que tu as entendu de la bouche d'Hashem ». En vérité Betsalel demande à Moché de bien se rappeler ce qu'Hashem lui avait ordonné et c'est en se rappelant que Moché lui fit un compliment en lui disant qu'il est dans l'ombre d'Hashem. Il faut comprendre Rachi et ne pas être attaché à une version erronée, car elle est impossible à comprendre.

Les crochets des piliers

Il y a autre chose d'intéressant dans la Paracha. De nombreux gens pensent que la Paracha ici ramène des comptes que nous avons déjà

étudié. Ce n'est pas ça, Moché Rabbenou a donné un détail précis, en disant combien d'or et combien d'argent il y a eu. Il a donné le nombre de toutes les choses. Puis il a perdu le compte et il lui manquait 1775 unités dont il ne savait pas où elles sont passées. Alors les gens accuseront Moché Rabbenou de ne pas être droit dans les comptes Has Wéchalom. C'est pour cela que le verset dit « ואת האלף » - « et les milles » (Chémot 38,28) avec l'air Guérich, pour nous dire, comme si Moché disait : « je me suis souvenu de ces mille et j'en ai fait des crochets pour les piliers.

Il avale de la nourriture mais pas des lettres

Il est également écrit dans la Paracha les quatre rangées de pierre précieuses qui se trouvait dans le pectoral. Première rangée « אודם פטדה », deuxième rangée « נופך ספיר ויהלום », troisième rangée « לשם שבו ואחלמה », puis enfin « תרשיש שהם וישפה ». Ces rangées sont également écrites dans la Parachat Tésawé, mais il y a une petite différence, car là-bas il est écrit : « תרשיש ושהם » avec un Waw, alors qu'ici il n'y a pas de Waw, c'est écrit : « תרשיש ». Pourquoi c'est comme ça ? La raison est simple, là-bas il est écrit « תרשיש ושוהם » pour ne pas qu'on avale une lettre Shine, car le mot « תרשיש » termine par la lettre Sine, et le mot « שוהם » commence par la lettre Shine. Mais alors pourquoi ici il n'y a pas le Waw, le risque est pourtant le même ? Parce que lorsqu'un homme a appris une fois quelque chose, on n'a pas besoin de le répéter encore une fois. D'où avons-nous appris cela ? Les Tossefot dans Bérakhot (38b) disent au nom du Yérouchalmi : « Pourquoi on dit dans la Bérakha « הַמּוֹצִיא לַחַם מִן הָאָרֶץ » (pourtant dans toutes les autres Bérakhot, on ne met pas la lettre Hé avant le verbe, par exemple « בּוֹרָא » (« le borra miyini mizonot », on ne dit pas « מיני מזונות »), la raison est qu'il faut faire la séparation entre le mot précédent qui termine par la lettre Mèm « העולם » et le mot « מוציא » qui commence par la lettre Mèm. Donc pour ne pas avaler cette lettre et dire « העולמוציא », on a dit « המוציא » avec un Hé au début. Les Tossefot demandent : « pourtant il est écrit juste après « לַחַם מִן הָאָרֶץ » donc il y a le même problème qui se pose ? Pourquoi on n'a pas trouvé une solution ici ? » Les Tossefot répondent qu'il y a un verset dans Téhilim (104,14) qui dit : « הַמּוֹצִיא לַחַם מִן הָאָרֶץ »

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

הארץ », donc il n'y a pas lieu de faire d'erreur. Mais selon ce que j'ai dit, c'est plus simple. On a déjà appris dans cette même Bérakha qu'il faut faire une séparation entre les lettres et c'est pour ça qu'on dit « המוציא », donc il n'y a pas lieu de répéter cet enseignement. On apprend la règle une seule fois. Avec cela, on peut répondre également à la question du Sédei Hémèd. Il a demandé pourquoi le matin on dit « מלך » , « מלך העולם מתיר אסורים », « העולם מלביש ערומים », pourtant il y a deux lettres Mèm qui se chevauchent ? La réponse est que l'on a déjà appris la règle dans la Bérakha Hamotsi. Voici un petit enfant, la première chose qu'il sait faire, c'est d'avaler, de manger et avaler. Donc lorsqu'il apprend à faire la Bérakha « המוציא », il va demander à son père ou à son grand-père, pourquoi y'a-t-il un Hé devant le verbe dans cette Bérakha alors que dans les autres Bérakhot non ? Et ils vont lui expliquer que les sages ont fait cela pour ne pas avaler la lettre Mèm. Ils lui apprendront alors la règle de ne pas avaler des lettres qui se chevauchent.

Birkat Cohanim pendant Roch Hodesh Nissan

Il y a une date exceptionnelle que la Torah a mentionné pour les générations : « ביום החדש הראשון באחד לחודש - תקים את משכן אהל מועד » - « tu érigeras le Michkane de la tente d'assignation » (Chémot 40,2). Ce jour de Roch Hodesh Nissan, la Guémara (Chabbat 87b) dit qu'il a pris dix couronnes : C'est le premier jour de la création du monde, c'est le premier jour pour le compte des princes, c'est le premier jour pour les sacrifices, c'est le premier jour de Birkat Cohanim, etc... Avec cela, j'ai expliqué pourquoi il y a une coutume à Djerba de faire Birkat Cohanim à Roch Hodesh Nissan alors qu'en principe ils ne font pas Birkat Cohanim en semaine. Là-bas, ils ont la même coutume que les ashkénazes du monde entier, qui ne font pas Birkat Cohanim tous les jours, ils le font que le Chabbat. Mais malgré cela, à Roch Hodesh Nissan, ils font Birkat Cohanim. Morénou WéRabbenou Rabbi Khalfoun ramène cela dans Bérite Kéhouna. Il dit que la coutume à Djerba est de faire des très grandes choses, ils font la Pchicha, et ils font aussi Birkat Cohanim. La raison qu'il donne est que la majorité des

jours de ce mois sont des Yom Tov. Mais la raison est très simple, puisque la Guémara dit que Roch Hodesh Nissan est le premier jour de Birkat Cohanim. A l'époque de Moché Rabbenou, ils ont fait Birkat Cohanim pour la première fois de l'Histoire à Roch Hodesh Nissan, et c'est pour cela qu'en souvenir, ils font Birkat Cohanim ce jour-là à Djerba.

A quelle date a eu lieux la mort des enfants d'Aaron ?

Certains disent qu'à Roch Hodesh Nissan a eu lieux également la mort des enfants d'Aaron, Nadav et Avihou, et d'autres disent que c'était le huitième jour du mois de Nissan. C'est l'avis du Ibn Ezra. Par cela, nous avons répondu à une question : il est écrit dans la Guémara (Soucca 25a) : « Qui sont les gens au sujet desquels il est écrit dans le verset « אנשים אשר היו טמאים לנפש אדם » - « des hommes qui se trouvaient souillés par des cadavres humains » (Bamidbar 9,6) ? Certains disent que ce sont les gens qui ont portés le tombeau de Yossef, et d'autres disent que ce sont Michael et Elisafane, qui avaient portés les cadavres de Nadav et Avihou. Alors la Guémara demande : s'il s'agit de Michael et Elisafane, ils auraient pu se purifier, d'après l'avis qui dit qu'ils sont décédés le 1 Nissan ; comment le verset dit que jusqu'à la veille de Pessah ils sont impurs et ils ne peuvent donc pas faire Pessah ? ! En principe ils auraient pu être purifiés le 7 Nissan. Mais l'avis selon lequel Nadav et Avihou sont décédés le 8 Nissan, marche bien avec l'avis qui dit que les gens impurs étaient Michael et Elisafane, car après les sept jours de purification, il se trouve qu'on est le soir de Pessah. Celui qui approfondi dans la Guémara, verra que ce n'est pas un simple désaccord, chacun ramène des raisons d'où il tire son opinion.

« חזק חזק ונתחזק »

A la fin de la Paracha, les ashkénazes disent : « חזק חזק ונתחזק ». Mais c'est une erreur, car il ne faut pas dire « ונתחזק ». Il est vrai que c'est possible de dire ça puisque ça ne change pas le sens, mais ça ne rime pas, et il faut dire : « חזק חזק ונתחזק ». Pourquoi ? Car dans les anciens Houmach de Venise, ils appelaient l'éditeur « מחוקק », et il est écrit là-bas : « חזק חזק ונתחזק, והמחוקק לא יוזק », or

si tu dis « ונתחזק », ça ne rime pas avec « יזק ». C'est pour cela qu'il vaut mieux dire « חזק ונתחזק ». Où avons-nous trouvé une telle chose ? Il est écrit dans Chmouel 2 (10,12) « חזק ונתחזק בעד עמנו ובעד ערי אלוקינו », et le mot est orthographié avec la voyelle Patah.

La paracha de Zakhor, est-ce une obligation de la Torah ?

Cette semaine, on a la paracha de Zakhor. D'après les Tossefotes (Berakhot 13a), il s'agit d'une obligation de la Torah. C'est un Hidouch qui n'était pas connu auparavant, ni par les Gueonims, ni par le Rambam, ni ailleurs. Quand les sages séfarades ont entendu ce point de vue, ils se sont dit « peut-être ». Ainsi écrit le Ramban, le Rachba, le Séfer Hahinoukh. Mais, ce « peut-être » est devenu une certitude, et ils ont commencé à dire que tout le monde a le devoir d'écouter la paracha Zakhor, et à partir du Séfer Torah le plus caché. Mais, avant d'apprendre cet avis de Tossefote, tous les séfarades pensaient que cette lecture était une obligation des sages. Quelle est la conséquence pratique ? C'est pour savoir si ce devoir concerne la femme ou pas. En effet, si l'obligation est de la Torah, cette dernière ne mentionne pas de moment précis pour s'en rappeler. Du coup, cela impliquerait la femme aussi. Et pourquoi une fois par an ? Jusqu'à un an, on se souvient, au delà, on commence à oublier. Et puisque la Torah n'a pas fixé de temps pour se souvenir d'Amalek, cela serait une mitsva positive qui ne dépend pas du temps, et cela impliquerait également les femmes. Et si c'est une mitsva instituée par nos sages, ceux-ci nous ont fixé un moment pour la réaliser, et cela est donc une mitsva positive qui dépend du temps, et la femme en serait dispensée. Mais, le Séfer Hahinoukh écrit que même si on considère que c'est une obligation de la Torah, les femmes en sont dispensées. Et pourquoi ? A quoi sert l'obligation de se souvenir d'Amalek ? Cela a pour objectif d'éliminer ce peuple. Or, les femmes ne sont pas concernées par la guerre.

La raison du Séfer Hahinoukh

Le Rav Ovadia a'h, dans son Chout Yehavé Daat (Tome 1, chap 84) s'est interrogé sur cette explication du Séfer Hahinoukh qui semble avoir inventé cette notion. On ne peut trouver des commentaires pour donner des lois. Le verset

préciserait-il que le souvenir aurait pour but de nous pousser à éliminer ce peuple ?! Mais, avec tout le respect qu'il faut au Rav, le verset dit : « Souviens-toi de ce que t'a fait Amalec, lors de votre voyage, au sortir de l'Egypte;.... Aussi, lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura débarrassé de tous tes ennemis d'alentour, dans le pays qu'il te donne en héritage pour le posséder, tu effaceras la mémoire d'Amalec de dessous le ciel: ne l'oublie point. » (Devarim 25;17-19). Le verset dit clairement qu'il faut s'en souvenir pour ne pas oublier de l'éliminer. Une femme qui voit du sang, même d'un coq, peut s'évanouir. Alors, tuer des gens n'est pas donner à elles. La seule qu'on a vu tuer un homme, c'est Yael. En général, les femmes ne vont pas au combat. Uniquement de nos jours, certains ont des idées incompréhensibles. Mais, la plupart des gens savent que les femmes n'ont pas cette vocation. Elle n'a donc pas le devoir de se souvenir d'Amalek. L'explication du Séfer Hahinoukh a donc tout à fait sa place.

En pratique

Preuve en est, c'est que jusqu'à il y a 200 ans, les femmes n'allaient pas du tout à la synagogue pour la paracha de Zakhor. Comment sais-je cela ? Le Rav Maguen Avraham dit que lors de la lecture de la Torah, le Chabbat, les femmes sortaient de la synagogue. Elles faisaient la prière du matin avec la communauté, puis quittaient la synagogue lors de la lecture de la paracha pour montrer qu'elles en avaient pas le devoir. En effet, la femme n'a pas le devoir d'étudier la Torah. Et la Maguen Avraham n'a pas précisé qu'elles sortaient toujours « sauf pour la paracha de Zakhor ». Cela semble confirmer que les femmes n'écoutaient pas cette paracha. Et ainsi témoignent de grands rabbins ayant vécu il y a 200 ans. Ils se sont dit que ce n'était pas possible que le Rav Nathan Adler, le premier à impliquer les femmes dans ce devoir, puisse donner un enseignement qui va à l'encontre de toutes les générations précédentes. Peut-être qu'il a dit certaines choses qui ont laissé penser qu'il a voulu les impliquer, mais que ce n'était pas ce qu'il voulait dire. Certes, il existe des témoignages qu'il aurait imposé ce devoir aux femmes. Mais, peut-être que s'il avait vu le Séfer Hahinoukh, il aurait accepté de dispenser les femmes. Du coup, si une femme vient écouter cette paracha, c'est très bien. Mais, si

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

elle n'a pas pu, il n'est pas nécessaire de faire sortir le Séfer Torah, à nouveau, pour elle.

Le chant « Mi Kamokha »

Cette semaine, nous allons chanter Mi Kamokha, écrit par Rabbi Yehouda Halevy, poète reconnu, et auteur de merveilleux chants. Ces derniers sont remplis de Emouna, du feu. Quand il décrit la destruction du temple, tu la vis. Et Rabbi Yehouda a écrit 6 fois « Mi Kamokha » sur plusieurs événements: Pessah, la Création, Pourim. Le seul qui est resté, c'est celui de Pourim. Les autres existent mais ne sont pas lus. À Tunis, le chant Mi Kamokha était si apprécié qu'il était lu deux fois, à Chabbat Zakhor, et à Pourim. Malgré la précipitation du jour de Pourim, ils prenaient le temps de faire ce chant. Certains voulaient le lire rapidement, et le Rav Yaakov Brami zal leur disait que si ils le lisaient vite, Rabbi Yehouda risquerait de se fâcher contre lui.

ואין אונס לאיש יין עברו
sans forcer l'homme dépassé par le vin

Certains polémiquent sur le sens de certaines phrases. Par exemple, il est écrit « ואין אונס לאיש יין עברו-sans forcer l'homme dépassé par le vin ». Quel est le sens de « dépassé par le vin »? Dans Yirmi'a, il est écrit (23;9): « Au sujet des prophètes: mon cœur s'est brisé en moi, tous mes membres sont frémissants, je suis comme un homme ivre, comme quelqu'un maîtrisé par le vin ». La même question existe. Quel est le sens de la fin du verset ? « Être dépassé (ou maîtrisé) par le vin, c'est avoir beaucoup bu au point d'être dépassé par le vin. Dans le chant, Rabbi Yehouda explique donc qu'au festin d'Ahachveroch, on ne forçait pas les gens à boire, une fois qu'ils n'en pouvaient plus. La première année où le Rav Nissan Pinson a'h avait ouvert la Yechiva à Tunis, mon père enseignait aux élèves le chant de Mi Kamokha. Il demanda ce que signifiait « טעם עשות רצון כל-il a goûté à l'autorisation de réaliser la volonté et les désirs de chacun ». Que signifie « il a goûté »? Le roi avait donné ordre de faire la volonté de chacun. Et « ואין אונס לאיש יין עברו-sans forcer l'homme dépassé par le vin », cela nous apprend que lorsqu'une personne avait trop bu, et n'arrivait plus à suivre, on ne l'a forçait pas à se dépasser. Mais, Rabbi Bouguid Saadoun a'h dit que ce n'est pas cela l'intention

du poète. Ce dernier faisait référence à ce que la Guemara dit: qu'Ahachweroch proposait à chacun du vin plus âgé que lui. Si la personne avait 70 ans, on lui amenait du vin de 71 ans... Rabbi Bouguid dit alors que « ואין אונס לאיש יין עברו-sans forcer l'homme dépassé par le vin », cela fait référence au vin qui dépassait la personne en âge. Rabbi Bouguid et mon père avaient beaucoup polémique dessus. Mais, le sens simple de cette phrase semble être comme l'explication de mon père.

Attention à ne pas trop boire

Et il faut être prudent. Parce qu'il y a ceux qui font des bêtises à Pourim. Même la sainte ville de Bnei Brak, elle est un peu ivre le jour de Pourim. Une fois par an. Mais, s'ils n'étaient ivres que dans la rue, ce serait bien. Mais, il y en a qui sont ivres et conduisent une voiture, et puis ils font des désastres. Ils n'ont pas le droit de faire ça. Et on n'a pas le droit de boire plus qu'il n'en faut. Même si un monsieur viendrait te dire « si tu bois tout ce verre - un vin fort comme celui d'Assuérus ... Tu toucheras 1 000 dollars », dis-lui : même pour 10 000 dollars je ne boirai pas ! Tu ne veux pas donner - ne donne pas. » Il y a ceux qui donneront. Il existe des gens qui savent respecter la Torah, et ne font pas de telles choses. Que gagner à agir avec folie? Jeter des pierres sur les bus? Conduire quand il a le vertige? Vous n'êtes pas autorisé à conduire quand vous n'êtes pas bien! Des gens sont allés à une fête, puis sont sortis de cette fête en état d'ivresse, et puis, malheureusement, un désastre leur est arrivé. Ils se disaient: « qu'avons-nous fait ? On nous a servi à boire. » Mais, tout d'abord, vous pouvez boire un peu. De plus, même si vous avez beaucoup bu, prenez du café deux fois après, et espérons que l'ivresse passe. Mais si vous buvez de l'Arak, qu'allez-vous faire ? comment allez-vous y faire face ?

« On a cherché et trouvé devant le faon, que le fruit des montagnes ils lui porteront »

Ensuite, le Rav Yehouda écrit : « רחשה אסתר -למלך באמרי שפר, בשם מרדכי ונכתב בספר chuchota au Roi, au nom de Mordekhai, et cela fut écrit dans un livre. בוקש ונמצא לפני צבי -עופר, כי בול הרים ישאו לו On a cherché et trouvé devant le faon, que le fruit des montagnes ils lui porteront ». Personne ne sait vraiment

expliquer cette dernière phrase. J'ai entendu, de mon père, que le Roi Ahacheveroch avait demandé à Bigtan et Terech de boire le vin servie, et ils refusèrent, prétextant « ne pas se permettre de boire le vin destinée au roi ». Alors, le roi fit amener un faon (certains disent un chien) qui en but et mourut empoisonné. Le fruit de la montagne fait alors référence à une plante vénéneuse, au poison administré. Étudier ce chant correctement, c'est un véritable plaisir.

"כרם חמר ביום אחד לזמור" - un vignoble désiré à récolter en une journée

Ensuite, il est marqué : « le projet fut dépêché d'annoncer que le vignoble désiré serait récolté en un jour ». La Guemara Berakhot (35a) écrit que l'olivine n'est pas appelé כרם. Alors, la Guemara s'interroge puisqu'il est marqué, au sujet de Chimchon « il incendia, blés en meule et blés sur pied, et jusqu'aux plants d'oliviers (כרם זית). Alors, la Guemara explique que le mot כרם marqué seul ne peut faire référence qu'à la vigne. Pour l'olivine, il faudrait écrire כרם זית.

«ממקום אחר ישלח שלומיו, עושה שלום במרומיו» - d'un autre endroit, il enverra son salut, celui qui fait régner la paix dans les cieux »

Autre passage très apprécié à Djerba. «ממקום אחר ישלח שלומיו, עושה שלום במרומיו» - d'un autre endroit, il enverra son salut, celui qui fait régner la paix dans les cieux ». Lorsque Mordekhai entend qu'Esthet n'est pas prête à intervenir, il lui fait comprendre qu'Hachem enverra la délivrance autrement. Et à Djerba, lorsqu'un arabe qui n'était pas honnête voulait faire une affaire avec un juif qu'il ne le connaît pas, un autre juif connaissant le bonhomme lui disait cette phrase «ממקום אחר ישלח שלומיו». Et le juif comprenait le message. Par la suite, les arabes ayant compris ce mot de passe, les juifs disaient «לא לנו הלא לנו» - pas pour nous ». Ils cherchaient toujours des manigances pour ne pas tomber entre les mains des non-juifs. En effet, le cas échéant, ils devaient aller au tribunal non juif, et le juge n'était souvent pas impartial.

« Plus qu'une erreur »

Alors que les rabbins étaient toujours droits. Un jour, un arabe avait convoqué un juif au

tribunal. Et le Juif avait toutes sortes d'excuses et de prétextes. Le juge a dit au plaignant "Je n'ai aucun pouvoir avec lui, allez voir le grand rabbin des Juifs - Rabbi Kalfon a'h et il décidera pour vous." Le plaignant était méfiant. Pour lui, il était évident que le rabbin aiderait son coreligionnaire. Le juge non juif lui dit alors « Vous ne connaissez pas le rabbin des juifs, ce n'est pas un être humain c'est un ange ! Va vers lui. » Il y est allé, et celui-ci les a beaucoup interrogés, puis, le Rav a dit à l'Arabe : " Sortez ". L'arabe s'est dit « hélas, maintenant le rabbin jugera en faveur du juif ». Quand il est sorti, le rabbin Kalfon a dit au juif: "n'est-ce pas, l'erreur d'un non juif est autorisée?" Il lui a dit : "Oui, Rabbi, et avec moi non seulement c'est une erreur, mais je l'ai volontairement trompé"... Le Rav lui a dit : « Très bien, appelle-moi l'Arabe maintenant. » Quand l'Arabe arriva, le Rav lui dit : « Il m'a avoué qu'il te devait les sous. » L'Arabe s'est demandé : « Quoi, a-t-il admis ? Comment a-t-il admis ? Que lui avez-vous fait ? Combien le juge l'a retourné et a échoué ... » Le juge n'a pas étudié la Torah. Celle-ci apprend à l'homme à gérer tous les problèmes. Le non-juif, tout heureux, tendit 500 francs au Rav. Ce dernier refusa « c'est du pot de vin ». Alors, l'arabe lui dit de donner ces sous aux pauvres. Le Rav lui demanda d'aller lui-même les leur remettre, si tel était son souhait. C'était extraordinaire. Rabbi Khalfoun était un gage de confiance, un homme de vérité. Si nous tous étions ainsi, comme notre peuple vivrait mieux. Qu'Hachem mette fin à nos souffrances, qu'il ait pitié de nous, et sur les juifs d'Ukraine afin qu'ils retrouvent la tranquillité. Et qu'il donne la sagesse à Poutine afin de calmer ses ardeurs. La Russie ne serait-elle pas assez grande déjà ?! Baroukh Hachem leolam Amen Weamen.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous les auditeurs ici présents ou en direct, sur écran ou radio, ainsi que les lecteurs du feuillet. Qu'Hachem les bénisse et leur donne une bonne et longue vie. Qu'on puisse entendre le son du Chofar du Machiah, et que les décrets prennent fin. Et qu'Hachem protège nos frères d'Ukraine de tout mal, de toute difficulté, et qu'ils puissent vivre paisiblement.

01	De Pessa'h à Pourim, de Pourim à Pessa'h Elie LELLOUCHE
02	Que viennent ceux qui sont purs et qu'ils s'occupent des sujets purs...Joël GOZLAN
03	Pourim : un don d'argent très spécial Ephraïm Reisberg
04	Rendez vous avec soi même Yossef-Shalom HARROS

DE PESSA'H À POURIM, DE POURIM À PESSA'H

Rav Elie LELLOUCHE

Maran HaChoul'han 'Arou'kh (Ora'h 'Hayim 428,3), en relation avec les règles qui régissent le calendrier juif, rapporte que la fixation du jour de la semaine où débute chaque année les fêtes et les solennités dépendra de la fête de Pessa'h. En effet Pessa'h est appelé le «*Roch HaMo'adim*» : la première des solennités juives. À ce titre il convenait pour nos Sages que le calendrier des fêtes juives fût fixé en référence à cet événement fondateur. Cette règle est illustrée par un moyen mnémotechnique basée sur le principe du At-Bach. Ce principe consiste à faire correspondre les lettres du Alef-Beth selon un ordre inversé : la première correspondant à la dernière puis la seconde à l'avant-dernière et ainsi de suite. S'agissant de la fixation des fêtes, le Choul'han 'Arou'kh écrit que le premier jour de la fête de Pessa'h correspond invariablement au jour de la semaine où tombera Tich'a BéAv la même année. Ainsi le Alef (premier jour) de Pessa'h fait écho au Tav (initiale du mot Tich'a BéAv). Le second jour correspondra au jour de la semaine où débutera la fête de Chavou'ot cinquante jours plus tard, le Beth étant ici en lien avec le Chin du mot Chavou'ot. De cette manière chacune des fêtes de notre calendrier s'ancre dans l'égrenage des jours de la fête célébrant la Sortie d'Égypte.

Cependant si cette règle permet d'établir le jour de la semaine qui inaugurera la fête postérieure à Pessa'h, il n'en va pas de même pour Pourim. Ainsi le Choul'han 'Arou'kh écrit-il que le sixième jour de la fête de Pessa'h tombera toujours le même jour de la semaine que le Pourim précédent (le Vav faisant ici écho au Péh de Pourim). Cette anomalie pourrait prêter à sourire quant à l'infailibilité du principe que Nos Sages ont posé et, à travers lui, à la primauté qu'ils ont cherché à conférer à l'événement fondateur qu'a constitué la fête de Pessa'h. Mais Pourim n'en est pas à son premier «pied-de-nez» !

Le Qéddouchat Lévy voit en fait dans cette correspondance inversée le lien puissant qui unit la première et la dernière fête du calendrier juif. Ce lien apparaît en filigrane dans le long et célèbre commentaire du Ramban à la fin de la Parachat Bo. Le Sage de Barcelone y explicite la raison d'être de nombre de Mitsvot. En effet, à plusieurs reprises la Torah justifie l'injonction de différents commandements en les reliant à la Sortie d'Égypte. Par leur biais Hachem veut pérenniser dans la conscience du peuple d'Israël le socle de la foi juive qu'a constitué la délivrance miraculeuse du joug égyptien. Car comme l'écrit le Ramban, les miracles surnaturels restent l'exception. Ils ont pour but de porter témoignage de l'existence de Hachem et de la réalité de la Providence Divine, mais ils ne sont pas une fin en soi. C'est pourquoi, du fait même de leur caractère exceptionnel, la mémoire des miracles qui ont accompagné la libération de nos ancêtres a

besoin d'être ravivée par l'accomplissement des Mitsvot.

Cette conscience ravivée permet dès lors d'admettre l'existence des miracles cachés. Si Le Maître du monde a été «capable» d'enfreindre les lois de la nature pour associer Son peuple à la gloire de Son Nom, alors la nature elle-même ne saurait nier son omniprésence. «Comprendre, écrit le Ramban, que le monde obéit, dans l'infinie diversité des événements qu'il traverse, à la Volonté Divine dissimulée dans la nature constitue le fondement de la Torah tout entière [...] Nul homme ne peut prétendre avoir une part dans la Torah de Moché notre Maître, poursuit-il, tant qu'il n'est pas imprégné de la foi inébranlable que toutes les situations auxquelles sont confrontés les êtres humains, tous les événements que nous vivons individuellement ou collectivement ne sont que faits miraculeux voulus par Hachem en vertu des mérites ou des défaillances humaines et non abandonnés au hasard et à un cours inéluctable des choses». Autrement dit la fête de Pessa'h et l'ensemble des miracles surnaturels qui l'ont jalonnée accréditent a posteriori la réalité de La Présence Divine dans le déroulement des événements naturels. C'est pourquoi, conclut le Qéddouchat Lévy, le lien établi par le calendrier juif entre Pessa'h et Pourim est inversé. La survenue de Pessa'h témoigne rétroactivement du caractère miraculeux, bien que dissimulé, des événements qui ont abouti à la fête de Pourim. Aussi le sixième jour de Pessa'h correspond-t-il toujours au jour de la semaine du Pourim qui le précède et non de celui qui le suit.

Cela explique également que nous fêtons Pourim, lorsque l'année comporte deux mois de Adar, le second de ces deux mois, juste avant le mois de Nissan. La Guémara (Méguila 6b) rapporte à ce sujet la controverse qui oppose Rabban Shimon Ben Gamliel à Rabbi Éli'ézer BéRabbi Yossi. L'opinion de Rabban Shimon Ben Gamliel est, en pareil cas, de célébrer Pourim le second Adar. La Guémara justifie cet avis par la nécessité de juxtaposer les deux délivrances de Pourim et Pessa'h : «*Massme'kh Guéoula LiGuéoula 'Adif*». Le fait que la Hala'kha ait suivi cet avis démontre la relation puissante qui unit les deux événements introduisant et clôturant l'année du peuple juif. Pourim et Pessa'h ne sont que les deux faces d'une même pièce. La seconde validant la dimension divine et miraculeuse de la première. C'est pourquoi, écrit Rachi, l'enseignement délivré par Nos Sages et qui nous invite à multiplier la joie lorsque débute le mois de Adar (Ta'anit 29b) ne se limite pas à ce mois. Poursuivant sa route au-delà de Pourim cette joie éclore au contact des miracles cachés dans la nature va poursuivre sa marche victorieuse pour donner ses plus beaux fruits devant l'émerveillement des miracles de Pessa'h.

Notre Parasha inaugure comme chacun sait le 3ème livre de la Torah, auquel il donne son nom, le livre « Vayikra ». Ce livre est également appelé le Lévitique ou dans notre tradition « Torat Cohanim », la Torah des Cohen, puisqu'il y est surtout question des devoirs sacerdotaux qui incombaient aux prêtres, les Cohen, dans leur activité quotidienne.

Cette parasha nous plonge d'emblée dans le vif du sujet puisqu'elle s'intéresse aux Korbanot, ces « sacrifices » offerts dans le Mishkan (et plus tard dans le premier et second temple de Jérusalem) par le Cohen Gadol.

Les règles énoncées nous apparaissent pour le moins abscones et compliquées, nous exposant par le menu détail les différents types de Korbanot que le prêtre pratiquait, les circonstances qui les rendaient nécessaires (ou pas, car certains Korbanot sont volontaires) et surtout le déroulé précis de la procédure suivie par le prêtre pour procéder -en actes- à ces « sacrifices » : Choix -et caractéristiques requises- des animaux offerts, préparation, abattage rituel (Che'hita), dépeçage « chirurgical », aspersion du sang, brulage, odeur, encens, offrandes de farine, consommation ou pas des offrandes etc...

Bref, un énoncé de lois très « techniques », qui paraissent non seulement arides mais totalement abstraites pour nous qui vivons sans temple, et donc sans nécessité de les pratiquer!

Et pourtant nous avons l'obligation de les étudier, comme le rappelle le Midrash Mishlé : Tu seras jugé en fonction du temps d'étude consacré à la Torah et tout particulièrement du temps accordé à l'étude des règles qui sont détaillées dans le livre Vayikra...

Un autre Midrash recommande d'ailleurs d'initier dès le plus jeune âge les enfants à l'étude de ce livre, qui est ainsi le premier à être enseigné aux plus jeunes dans le monde Ashkénaze!

Pourquoi les étudier? La dernière

page du traité Menahot (Daf 110 A) nous éclaire de façon incroyable, car elle dit en substance: l'étude des sacrifices remplace les sacrifices!

Nous -qui n'avons plus la possibilité de les pratiquer- devons les étudier, afin justement de nous en approcher, voire d'en connaître intimement l'expérience.

Revenons d'abord au sens étymologique du mot Korban = Rapprochement (du verbe Karov : « s'approcher »). Ces « sacrifices » sont donc avant tout un moyen de s'approcher de Achem, de nous en faire sentir une proximité intime... Rien dans ce mot n'a donc, au sens littéral, de lien avec le « sacré » ou avec le « sacrifice » de qui que ce soit, au sens chrétien du terme.

Le Me'am Loez (commentateur séfarade du 18ème siècle) nous fait par ailleurs remarquer qu'Achem est toujours désigné par son attribut de bonté YQVQ -et non par son attribut de rigueur Elokim- lorsqu'il s'agit de Korbanot.

C'est donc à l'attribut de bonté d'Achem que l'on s'adresse, lorsque l'on offre un sacrifice, tout en ayant conscience que ce Korban nous concerne NOUS!

Car comme le rappelle le Psaume 50 :

Psaume 50/13 : Est-ce donc que je mange la chair des taureaux? Est-ce que je bois le sang des béliers? Achem n'a nul besoin de ces sacrifices et ces Korbanot, bien que dirigés vers le créateur (dans un geste de « rapprochement »), s'adressent avant tout à chacun d'entre nous.

Et que nous demande Achem, par ces Korbanot »?

Ce que réclame Achem devant une faute que l'on aurait commise (ou devant un bienfait qui nous a été octroyé, ce qui peut aussi amener à un sacrifice de type « Chelamim »), c'est un processus, un déroulé en pleine intelligence.

Le point de départ de ce cheminement est la prise de conscience d'une situation, qu'il s'agisse d'une faute ou d'un

bienfait... Ce devoir concerne tout le monde, à l'instar du Korban Hatat (Vayikra, chapitre 4), sacrifice expiatoire obligatoire en cas de faute involontaire de la part d'un particulier, d'un prêtre, du roi, voire du sanhédrin!!

Cette prise de conscience s'exprime ensuite par l'offrande de l'animal, ou de la farine, telle l'énonciation courageuse et lucide de la situation vécue, avant d'aboutir à la pratique du sacrifice proprement dit par la médiation du Cohen, dans un acte précis marquant les esprits (du sang, du bruit et des odeurs!) et en pleine justice.

Ce processus rappelle évidemment celui de la Téchouva dont le modus operandi requiert lui aussi un déroulé bien spécifique.

Remarquons aussi que les sacrifices animaux les plus « nobles », qui impliquent un investissement financier important de la part des plus nantis (ceux capables d'offrir un taureau)... Se terminent en poussière... Cheminement riche d'enseignement!

D'autant que l'offrande de « Minha » (l'oblation de farine), apportée par les plus pauvres, est considérée par Achem comme si la personne avait offert son âme (Rachi sur place Levitique 2/1, citant Menahot 104B).

Nous traversons une période troublée, difficile, qui doit nous amener à réfléchir... Que nos actions et nos études puissent apporter santé, force et réconfort à ceux qui en ont besoins, malades et leurs proches, soignants et nécessiteux.

Et que nous soyons épargnés, à l'instar des petits enfants à qui l'on se doit d'enseigner ce Sefer Vayikra... Que viennent ceux qui sont purs et qu'ils s'occupent des sujets purs...

Librement inspiré d'une étude de Sonia Sarah Lipsyk

Les événements racontés ici se sont réellement produits, le jour de Pourim.

La sonnette de la porte d'entrée retentit chez Reouven. Il ouvrit, et fut surpris de trouver son voisin Chimon qui semblait très perturbé, et lui tint les propos suivants : « le soleil va bientôt se coucher, et j'ai oublié de faire mes dons pour « *Matanot LaEvyonim* » (les dons obligatoires faits aux nécessiteux, le jour de Pourim.). Je n'ai aucun billet, ni même ma carte bleue sur moi... Peux-tu te charger de faire les virements avec ta carte, en mon nom, et je te rembourserai après Pourim ? »

Reouven s'empressa d'accepter.

Chimon poursuivit alors : je souhaiterais que tu donnes 100 € à telle association, ainsi que 100€ à telle autre etc... Réouven fit à la lettre tout ce qu'avait demandé Chimon.

Une semaine après Pourim, Reouven n'a toujours pas reçu de remboursement de la part de Chimon, qu'il sait pourtant toujours très ponctuel dans ses remboursements. Intrigué, il décide d'aller le voir pour lui demander si quelque obstacle l'empêchait d'honorer sa dette. Quelle ne fût pas sa surprise, lorsqu'il s'entendit dire : « de quoi parles tu ? Je ne t'ai jamais missionné pour le don aux nécessiteux ! J'ai accompli la Mitsva le matin même en personne ! »

Comme on l'imagine, Réouven fut stupéfait et embarrassé par cette réponse, surtout qu'il avait prêté à Chimon devant témoins ! Mais Chimon insista : « Tu ne peux pas m'accuser de t'avoir demandé de donner de l'argent : au moment où tu prétends que je suis venu te voir, j'étais en plein festin de Pourim avec tous mes amis, qui pourront témoigner formellement de ma présence à table ! »

En réalité, il s'avéra bientôt que Chimon, complètement ivre, était sorti quelques minutes de la salle du festin et avait rendu visite à Reouven pour lui demander de faire tous ces dons en son nom. Il n'était pas du tout en possession de ses moyens lors de sa demande, et ne se souvenait même pas de cet

épisode...

Reouven lui demanda malgré tout le remboursement car il considérait que l'argent qu'il avait avancé devait être remboursé intégralement, et que Chimon s'était de fait rendu quitte de la Mitsva par son intermédiaire.

Le cas fut soumis au Rav Zilberstein qui répondit de la manière suivante :

« Le Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat, 235, 22) tient qu'un acte commercial (achat / vente) réalisé par une personne en état d'ivresse est légalement valable. En revanche, si son ébriété est telle qu'il est devenu complètement inconscient de ce qu'il faisait (*Chikhrouto chel Loth*), on lui applique le statut de "*Choté*" (personne déficiente intellectuellement) et les mêmes transactions n'ont plus aucune valeur juridique.

Il semble bien que Chimon avait en effet atteint ce stade, et les dons réalisés par Reouven ne peuvent pas lui être imputés. Outre l'aspect strictement transactionnel, il était d'ailleurs quitte de toutes les Mitsvot, y compris celle de Matanot LaEvyonim (Maguen Avraham, 128, 55).

La transaction étant nulle et non avenue, il ne peut pas être considéré comme débiteur et il apparaît qu'on doit le dispenser de payer quoi que ce soit à Reouven.

Il reste malgré tout à voir si son acte n'entre pas dans la catégorie de "*Garmi*" : le fait de causer un dommage indirect à quelqu'un, puisque finalement c'est bien l'intervention de Chimon qui a causé à Reouven la perte de l'argent qu'il avait avancé.

C'est d'ailleurs ce qu'énonce clairement le Maharchal cité par Rabbi Akiva Eiger dans ses remarques sur le Choul'han Aroukh cité : Dans le cas d'un dommage infligé à quelqu'un, la personne en état d'ivresse est astreinte à payer, du fait qu'elle aurait dû limiter sa consommation d'alcool. Or, l'Homme est considéré a priori comme averti (*Adam Mouad Le'olam*) et doit rendre des comptes pour chaque dommage qu'il occasionne, quelles que soient les circonstances qui l'ont conduit à

causer ce dommage. D'ailleurs, si le principe précédent ne s'appliquait pas à une personne ivre, alors chaque individu malveillant pourrait s'enivrer et causer en toute impunité du mal à qui bon lui semble. C'est également vrai à Pourim, car nos Sages n'ont enjoint que l'ivresse qui ne mène pas à la possibilité de causer un dommage à autrui sous ce prétexte.

Le Chout HaRoch (Klal 58) va même plus loin en déclarant que si deux témoins ivres ont apposé leur signature sur une déclaration mensongère, ils devront payer à la victime le montant qui lui a été extorqué, bien que ce dommage ait été provoqué de manière indirecte du fait de leur ivresse.

Cependant, toutes les preuves précitées ne s'appliqueront pas à notre cas. Car, dans le principe précédent, il est question de causer un dommage direct, avec une volonté de nuire, en tirant argument de son état d'ivresse pour échapper à ses responsabilités !

Or, dans notre cas, Chimon n'a pas causé de dommage de manière brutale sous l'emprise de l'alcool, mais plutôt l'inverse : il était certain, dans son ébriété, d'aller accomplir l'une des Mitsvot de Pourim ! Ceci sans compter l'avis de nombreux décisionnaires, selon lesquels causer un dommage de manière indirecte n'est répréhensible que dans la mesure où l'auteur du préjudice avait l'intention expresse de causer un dommage, tandis qu'il serait quitte de payer dans le cas inverse.

Pour conclure, il faut évaluer clairement la situation de Chimon au moment des faits. S'il était simplement "éméché", il devra certainement rembourser Reouven des frais que ce dernier a avancés. S'il était véritablement et complètement ivre, il sera quitte de le payer (!). Il ne reste plus qu'à féliciter Reouven pour l'accomplissement quelque peu insolite d'une forme innovante de la Mitsva de Matanot LaEvyonim !

Le Talmud nous fait le récit d'un repas de Pourim ayant eu lieu entre Raba et Rabbi Zeira. : « Raba et Rabbi Zeira préparèrent ensemble un festin de Pourim, ils s'enivrèrent, Raba se leva et égorgea Rabbi Zeira. Le lendemain, Raba demanda à D.ieu d'avoir pitié et le ranima. L'année suivante, Raba dit à Rabbi Zeira : - faisons ensemble le festin de Pourim ! Rabbi Zeira lui répondit : - Les miracles ne se produisent pas constamment » Ce qui est frappant c'est que Raba prend, malgré ce qui s'est passé, (un drame tout de même !) l'initiative d'inviter l'année suivante, une nouvelle fois Rabbi Zeira ! Pis, de son côté également celui-ci ne semble même pas évoquer le comportement de Raba, ni même le lui reprocher. Il décline simplement l'invitation avec un argument très étonnant, si ce n'est assez ironique, « Non ! c'est pas chaque année qu'un miracle se produit ». Comme si, dans toute cette histoire (assez folle), précisément cet argument avait assez de poids pour refuser l'invitation...

Le Rambam dit : « Lorsqu'un homme mange et boit à l'occasion de Yom Tov, il ne faut pas se laisser entraîner par le vin, la plaisanterie ou la légèreté, et dire que plus on augmente, plus nous accomplissons le commandement d'être joyeux. Car l'ivresse, la plaisanterie et la légèreté ne sont pas de la joie, mais plutôt de la débauche et de la bêtise. Or, ce n'est pas la folie et l'insouciance qui nous ont été demandées, mais la joie qui est au service du Créateur de toute chose. Comme il est dit (Deutéronome 28 :47), "parce que tu n'as pas servi Hashem, ton Dieu, avec joie et d'un bon cœur, dans l'abondance de tout." Ainsi, vous avez appris que le service doit se faire dans la joie. Mais il est impossible de servir D.ieu en plaisantant, en s'étourdissant, ou en s'enivrant. » À propos de Pourim le Rambam écrit : «Comment se déroule le repas de Pourim ? On y mangera de la viande et on préparera un repas aussi agréable qu'il le pourra. Et on boit du vin jusqu'à s'enivrer et s'endormir de son ivresse. » Nous avons devant nous une contradiction manifeste dans le Rambam. D'une part dans les lois relatives à Yom Tov, il nous dit que joie et ivresse ne peuvent cohabiter. D'autre part, dans les lois de Pourim, il nous explique qu'on doit être ivre en ce jour. Et nous savons qu'en ce jour il y a une mitsva d'être joyeux. Ivresse et joie peuvent-elles cohabiter ? Dans le Choulkhan Aroukh il est écrit : « Toutes les lois du deuil sont appliquées à Pourim et à Hanoucca. »

Le Rama ajoute : Il y en a qui pensent qu'aucun deuil ne doit être effectué à Pourim, ni le 14 ni le 15 et c'est la conduite à adopter. Et même si nous n'observons pas les lois de deuil à Pourim, le jour sera pris en considération dans le compte des sept jours de deuil, à l'image du Shabbat (...). Rabbi Yossef Karo nous dit que les lois de deuil doivent être appliquées le jour de Pourim. Le Rama nous dit que l'habitude est de ne pas appliquer les lois de deuil à Pourim. En revanche il nous dit que le jour de Pourim, pour quelqu'un qui est dans les sept jours de deuil, lui sera compté parmi les sept, comme pour Shabbat. (Si le jour de Pourim est le 3ème jour de deuil, alors on considérera le jour de Pourim comme étant le 3ème jour du deuil). C'est-à-dire qu'on n'applique pas les lois du deuil le jour de Pourim, mais qu'il est malgré tout considéré comme un jour de plus dans le

compte des sept jours de deuil. Le deuil n'est pas contradictoire avec Pourim.

Concernant Yom Tov, il est écrit dans le Choulkhan Aroukh : Yom Tov annule totalement les lois du deuil et par la même occasion, le compte lui-même. La raison en est que ces jours sont dédiés à la joie. La joie et le deuil ne peuvent cohabiter. Une question s'impose. Que la joie qu'il y a dans Yom Tov annule les lois du deuil est compréhensible, mais si c'est ainsi, pourquoi le jour de Pourim où nous avons une mitsva d'être joyeux, les lois du deuil, même si non-applicables, ne sont pas annulées comme pour Yom Tov ? Pourquoi lorsque le deuil rencontre Yom Tov, le deuil n'est plus d'actualité et n'a plus d'existence alors que lorsque le deuil rencontre Pourim il est encore présent ? Quelle différence fondamentale existe-t-il entre la joie de Yom Tov et la joie de Pourim ? Grâce à cette question, Rav Yossef Dov Soloveitchik explique que nous ne pouvons pas parler d'un type de joie identique entre Yom Tov et Pourim. il s'agit forcément d'une joie différente. À Yom Tov, comme on l'a vu, la joie ne peut pas laisser place au deuil. A contrario à Pourim, la joie peut laisser place au deuil. A priori la joie ne pourrait pas s'expliquer de plusieurs manières. Si à Yom Tov la joie ne peut pas vivre avec le deuil, pourquoi à Pourim, la joie peut-elle vivre complètement avec le deuil ? Il développe en disant que pour Yom Tov la joie est une partie indissociable de ce qu'est le jour de Yom Tov. Elle est incluse dans l'essence même du jour. C'est le jour de Yom Tov qui doit être joyeux. C'est en cela que les lois du deuil ne peuvent être appliquées, car elles portent atteinte au jour lui-même. Ce serait un non-sens que de parler de deuil à Yom Tov étant donné que le jour en lui-même est joie, il ne laisse pas de place au deuil. En revanche à Pourim la joie ne fait pas partie intégrante du jour, mais dans ce jour-là l'homme doit être joyeux. On comprend désormais pourquoi le deuil n'est pas contradictoire à ce qu'est le jour, car Pourim n'est pas un jour qui est dans son essence joyeux et donc le deuil a toute sa place.

Nous remarquerons que dans les versets de la Torah, lorsqu'ils décrivent le devoir d'être joyeux (comme celui de Yom Tov), ils retiennent assez clairement une dépendance, peut-être une forme de causalité, entre le sentiment joyeux et un positionnement devant D.ieu.

Nous voyons que la joie qui est mentionnée dans les versets est une joie intrinsèquement liée à D.ieu. On se réjouit devant D.ieu. Quel sens donner à cette dépendance ? Vraisemblablement il s'agit, durant Yom Tov, d'être attentif, à une forme d'appel du Très-Haut, d'un appel à rencontrer D.ieu. Ce qui peut signifier en d'autres termes, de prendre conscience, voire de vivre, que tout est Son œuvre. C'est un rendez-vous avec la source, le sens du monde. Chaque chose a sa place et tout a un sens. Yom Tov est ainsi, vecteur de sens à l'échelle de la Création du monde. C'est un sens absolu. Cette remarque permet de préciser la notion de joie nécessaire durant Yom Tov. La joie doit découler de cette prise de conscience du Sens. La joie particulière à Yom Tov est inhérente à la prise de conscience, que tout est Son œuvre. On se jette dans « les

bras » de D.ieu, tout à coup le monde est sens, la joie est. À Pourim il n'est nullement écrit en ce qui concerne la joie : "devant D.ieu". Bien au contraire, la Meguilat Esther ne fait aucune mention du Nom divin. Nous sommes comme livrés à nous-mêmes dans cette joie à vivre. De quelle joie parlons-nous à Pourim ? Comme nous l'avons mentionné, Pourim n'est pas un jour de joie. C'est pour cela que le deuil y est vécu. La joie de Pourim est quelque chose d'extérieur au jour lui-même, elle n'est pas inscrite dans l'essence du jour. C'est une joie que nous devons aller chercher, que nous devons créer, elle nous appartient de façon très singulière. À Pourim on essaye de paraître joyeux. On conçoit d'ailleurs assez facilement, que les personnes montrant excessivement et publiquement leurs joies, cachent dans le fond une tristesse intérieure très profonde. Or c'est a priori ce qu'on vit à Pourim. La joie est mêlée d'excitation vaine, d'exagération. On se déguise, on joue un rôle, rien ne paraît authentique. Que nous soyons en deuil, malheureux ou déprimés nous devons créer en nous même une joie. Cette fête image ainsi un vide qui tente d'être comblé. L'homme seul face à lui-même est généralement dans cet état. En d'autres termes, Pourim est la fête par excellence pour nous permettre d'assumer notre réalité quelle qu'elle soit, pour donner un sens à notre réalité entière. Un sens à l'échelle humaine. Nous avons tout entre nos mains, si l'on est conscient de ce qu'on est, de vivre de manière beaucoup plus entière, de servir D.ieu de façon plus intime. On demande à l'homme d'assumer ce qu'il génère. Non pas que les défauts doivent être refoulés, mais que le Service divin prend tout un autre sens en servant D.ieu avec tout ce qu'on est. La dimension humaine se mêle à la dimension divine. Elle doit avoir sa place. Maintenant, on peut comprendre l'argument que Rabbi Zeira utilisa pour décliner l'invitation de Rava. L'argument est : « Les miracles ne se produisent pas constamment. » Rabbi Zeira veut dire à Rava qu'à partir de Pourim l'homme en tant que tel existe. La dimension humaine se doit d'être inscrite dans le monde. On ne peut plus fonctionner en se reposant seulement sur une intervention divine de l'ordre du surnaturel. L'homme doit agir de lui-même. Et donc Rabbi Zeira n'avait pas d'autre choix que de refuser l'invitation car il savait que de passer un repas de Pourim avec Rava a déjà causé des problèmes.

Ainsi, il n'existe plus de contradiction dans le Rambam concernant les lois de Yom Tov et celles de Pourim. Le Rambam parle de deux joies différentes. Ce qui définit l'une ne définit pas l'autre. Du fait qu'à Pourim la joie recherchée n'est pas une joie « devant D.ieu », ce n'est plus contradictoire que de parler de joie et d'ivresse. Car la joie qu'on cherche à Pourim est une joie très intime et singulière. Être capable d'identifier notre « JE » pour faire exprimer tous les aspects qui existent chez chacun de nous, bons ou mauvais, même en étant endeuillé. D'être conscient de ce qu'on est. De ne pas avoir peur de se rencontrer avec soi-même. On pourrait dire que Pourim a pour définition de répondre présent à notre propre rendez-vous.





Pourim

Par l'Admour de Koidinov chlita

Rava nous dit dans la guemara : « un homme doit boire à Pourim jusqu'à ne plus distinguer de différence entre "maudit soit Haman" et "bénit soit Morde'hai". »

Nous devons expliquer pourquoi les 'hakhamim ont institué la mitzvah de boire à Pourim jusqu'à en perdre la raison.

Chaque juif possède une âme sainte (nechamah) qui est une part du Dieu vivant, et même si, que Dieu nous garde, il fait des fautes et tombe de son niveau, de par sa néchamah, il reste toujours attaché à son Créateur ; et l'amour d'Hachem à son égard reste immuable.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la visite exceptionnelle de

L'ADMOUR DE KOIDINOV
descendant du Baal Chem Tov,
**POUR RECEVOIR BENEDICTIONS
ET PRECIEUX CONSEILS**



**DU MARDI 22 AU MERCREDI 30 MARS
NEUILLY-SUR-SEINE**

RDV PAR TEL : 07 82 42 12 84 ET PAR WHATSAPP : +972552 402 571

Comme l'histoire que nous relate le Divrei Chmouel de Slonim. De son temps, beaucoup de jeunes étaient attirés par le communisme en Russie, et se séparaient de la Torah. Le Divrei Chmouel envoya l'un de ses élèves, du nom de Rav Castel, afin qu'il parle avec eux et qu'il les renforce pour les faire revenir sur le bon chemin. Une fois, le rav Castel rapporta à son maître que l'un des jeunes lui avait répondu que rien ne l'intéressait, et que c'était une perte de temps de parler avec lui. Le Divrei Chmouel lui répondit qu'il ne fallait pas le croire, et qu'il fallait persévérer. Après un certain temps, le groupe de communistes dont faisait partie ce jeune juif, décida de dévaliser les maisons des riches en conformité avec l'idéologie communiste qui impose que l'argent soit partagé. Le jeune faisait partie des responsables du groupe, et en tant que juif, ne voulait pas qu'ils aillent voler les maisons des riches juifs. Cependant, il ne désirait pas révéler à son groupe la vérité, et trouvait toutes sortes d'excuses pour ne pas s'en prendre aux nantis juifs ("c'est trop

loin" ou "c'est trop dangereux" etc...). Après quelques temps, un membre du groupe comprit les intentions du jeune, dégaina son arme à feu et lui dit : « *ou tu embrasses une idole (avoda zara) maintenant ou je te tue* ». Le jeune juif refusa de se plier, et décida de sanctifier le nom de Dieu (par la mort). De là nous voyons que même lorsqu'un juif est très éloigné, il demeure attaché à son Créateur, de par son âme sainte, jusqu'à se sacrifier.

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par mail au +33782421284

📌 Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 15/03/2022

C'est ce qu'il se passa au temps de Morde'haï et Esther, époque à laquelle les juifs se trouvaient dans une situation spirituellement basse, et le méchant Haman voulut en profiter pour les exterminer. C'est pour cela que lorsque Morde'haï le tsaddik dit à Esther de rentrer chez le Roi pour lui demander d'annuler le décret d'Haman, elle lui répondit : « *on ne m'a pas appelée pour rentrer chez le roi depuis trente jours* ». L'intention d'Esther n'était pas seulement de parler du roi A'hachvéroch mais aussi d'Hakadoch Baroukh Hou, le Roi des rois, c'est-à-dire qu'elle dit à Morde'haï que les Béné Israël se sont trop éloignés d'Hachem, comment est-il possible d'annuler le décret ?

Cependant, Morde'haï lui répondit que même dans cette situation, ils peuvent le faire annuler s'ils ravivent leur néchamah qui est en permanence attachée à sa Source. Effectivement ils firent techouvah et réussirent à faire annuler le décret, ce qui les propulsa à nouveau auprès d'Hachem.

Cette situation se répète chaque année le jour de Pourim, à savoir que si un juif est loin de son Créateur, il peut éveiller en ce jour son âme, et recréer une proximité avec Hachem ; c'est pour cela que les sages nous ont demandé de nous enivrer jusqu'à en perdre la raison. C'est évident que leur intention n'est pas simplement de nous saouler, mais que grâce à la boisson nous méritons d'éveiller notre âme profonde pour nous attacher à Hachem au-delà de la compréhension. Bien que nous soyons très éloignés et que d'après la logique, il n'est plus possible de revenir vers Hachem, alors s'éveille l'âme qui nous permet de faire techouvah par amour.



Autour de la table de Shabbat n°324, Pourim !



Un ami m'a confié dernièrement : "Tu sais David, une fois j'ai eu une bonne et agréable conversation avec ma femme. J'étais tranquillement assis dans le salon avec elle. Je lui ai proposé d'avoir telle ou telle activité.... A chaque proposition, mon épouse acceptait de tout cœur, et acceptait tout ce que je disais... J'étais aux anges..."

Puis Je me suis réveillé... "Pourim, Pourim..."

Sans Iphone ni net...

Jeudi prochain le Clall Israël fêtera Pourim. Il s'agit d'une fête instituée par les Sages pour commémorer un grand miracle. L'histoire se déroule sous les cieux peu cléments de la Perse antique, il y a 2500 ans. Cette longue histoire se déroule sur près d'une dizaine d'année avec pour principaux "acteurs" Assuérus (A'hashvéroch) et son acolyte Amman de mémoire maudite et Léhavdil, Mordéchaï et Esther -que leurs souvenirs soient bénis. Cette histoire véridique se passe dans le secret des longs couloirs du palais d'Assuérus. A l'époque il n'y avait pas de Iphone ni de net pour savoir, plus ou moins en temps réel, ce qui s'y passait. Cependant les Yeux Saints de la providence Divine n'ont pas besoins de tout cet attirail pour contrôler et agir au-delà des murailles les plus épaisses. De plus, la droiture et la prière de Mordechai et d'Esther déjoueront le plan machiavélique d'Amman.

Mes fidèles lecteurs savent déjà qu'Amman est le descendant du Roi amalécite Aggag (voir le développement de la semaine dernière). Or, le peuple d'Amaleq a une haine viscérale contre le peuple du Livre un peu comme certains ukrainiens, russes et allemands de la 2^e guerre mondiale, ainsi que les iraniens, les syriens et tous les révisionnistes qui pullulent dans la vieille Europe et l'Amérique...et j'en passe. D'une manière générale Hachem protège son peuple envers et contre tous. Cependant, à l'époque d'Assuérus les choses avaient changé. En effet, nous sommes après le premier exil de la Terre Sainte et de la destruction du Temple. Beaucoup considéraient injustement que puisque Hachem ne voulait plus de son peuple sur la terre ; il n'y avait plus d'espoir en la rédemption du Clall Israël et dans la pratique des Mitsvots... C'est à ce moment des plus sombres, qu'Assuérus invita le peuple à participer à son énorme festin (durant 180 jours, plus une semaine supplémentaire pour les gens de la capitale). L'idée sous-jacente était d'amener le peuple juif à son assimilation totale au "way of Live de Perse" et aussi de faire fauter le peuple lors de ces orgies. Malheureusement le mal s'accomplira puisque la communauté participera à ces festivités. La Guémara enseigne que de ce fait, un terrible décret sera pris depuis les cieux contre le Clall Israël.

Cependant la prière de deux personnes changera le cours de l'histoire : celle de Mordéchai et d'Esther. En plus, le Midrash enseigne que nos saints Patriarches prieront pour la sauvegarde de la communauté. Moshé Rabénou demanda aux anges "est-ce que le décret divin est signé avec un sceau

de grès (de terre) ou de sang ?" C'est-à-dire qu'il voulait savoir si la décision du Ciel était inéluctable ou non ? On lui répondit que la signature est de grès. Moshé demanda alors " est-ce qu'il existe un homme Tsadiq sur terre ?" On lui répondit par l'affirmative en citant Mordéchaï. Moshé demanda qu'on informe Mordéchaï de la situation tragique afin qu'il prie et dit : "Lui (Mordéchaï) en bas (sur terre) et moi dans les cieux pourrons inverser le cours de l'histoire". De suite le prophète Elyahou que son souvenir soit béni préviendra Mordéchai de l'imminence de la catastrophe. Mordéchai prendra le cilice et jeûna et fit en sorte que toute la communauté s'associe à ses prières. Le Alshir Haquadoch enseigne qu'il existe une allusion à ce fameux sceau de grès développé par le Midrash dans la Méguila. Amman dit au Roi : " Si le Roi est d'accord, qu'il écrive un décret d'extermination du peuple (juif) et 10 000 Kikars (mesure de poids) d'argent seront attribués au trésor de la royauté". Or le mot signifiant "extermination" (en hébreu) c'est "LéAvdam" (les faire perdre) qui peut se lire LoBédam, c'est-à-dire "pas par le sang". C'est une allusion que le décret n'était pas scellé d'un sceau de sang). Intéressant, n'est-ce pas ? Les commentateurs expliquent la différence fondamentale qui existe entre Pessah et Pourim. A la sortie d'Egypte Hachem s'est dévoilé à l'humanité comme Roi de l'univers qui peut changer les lois naturelles à sa guise. A Pourim, la Providence Divine s'exerça cette fois dans les coulisses de l'histoire. Du point de vue du chroniqueur du "Suze's Times", les événements s'enchaînent sans aucun rapport les uns avec les autres. Cependant ce n'est qu'à la fin que l'on découvre le fil conducteur parfait des événements. Par exemple les Sages dévoilent que la capitale de la Perse n'était pas au départ Suze, qui est une ville de moyenne dimension. La raison du changement administratif était la folie des grandeurs d'Assuérus. En effet il avait une envie insensée de faire un trône à l'image de celui du Roi Salomon Paix en son âme. Or les artisans-experts en la matière étaient à Suze. Pas de problème, le Roi demande qu'ils se mettent à l'œuvre. Il leur faudra trois années pour finir le chef d'œuvre. Or il existera un problème de taille : le trône était si imposant, qu'il était impossible de le transporter jusqu'à la capitale. Que fit Assuérus ? Il déplaça toute sa cours royale jusqu'à Suze. Là-bas il eut l'immense privilège de siéger sur son trône...Que pensez-vous de cette mégalomanie ?

Toutefois, les yeux d'Hachem observent ce petit manège. Le but était de faire déménager le palais royal à Suze où demeurait Mordéchai HaTsadiq : l'éminent Talmid Haham; afin qu'il déjoue l'intrigue preuve de la Hachga'ha Pratit Providence Divine. Je finirai par une question (Méguila 15). Vers la fin de la Méguila est notifié un nouveau festin ; celui de la Reine Esther. Pour qu'elle raison a-t-elle invité Amman avec le Roi Assuérus ? Plusieurs réponses sont données.

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

L'une d'entre elles c'est qu'Esther a voulu alerter la communauté. En effet, le décret cruel d'Assuérus a été pris au début du mois de Nissan pour que 12 mois plus tard il se réalise. Depuis ce moment le peuple était dans une grande détresse. Seulement tout le monde le savait, il y avait la petite Esther qui se trouvait au palais du Roi. C'est certain, elle fera tout ce qui est dans ses possibilités pour sauver son peuple. Or, la nouvelle se répandra comme une trainée de poudre dans la communauté : la Reine invite Amman à sa table... Cela ne faisait pas de doute qu'elle s'était détournée de son peuple... La communauté n'avait plus aucun soutien au palais royal; Il ne lui restait plus que de se tourner vers notre Père qui est au Cieux... C'est alors que le Clall Israël fit de grandes prières. Puisqu'il n'y avait plus qu'à se tourner vers D.ieu, les prières seront entières, sincères et sans autres sources d'espoirs. Au final, Hachem acceptera ces supplications. Les évènements se retourneront miraculeusement contre les antisémites et le jour même de la date du terrible décret, les amalécites du royaume (tout du moins dévoilés) seront passés par le fil de l'épée. C'est un prodige formidable qui montre la force de la prière véritable et de mettre notre confiance dans les Mains Saintes de D.ieu. Il est marqué dans la Hala'ha qu'à Pourim "tout celui qui tend la main (pour demander la pièce), on lui donnera. C'est-à-dire que le jour de Pourim on ne vérifie pas le véritable niveau de besoin de celui qui nous demande l'aide (pécuniaire). De là, on pourra apprendre pareillement, que le jour est propice pour faire des prières (car Hachem agit dans ce monde comme on se comporte entre nous).

Riche et pourtant en haillons...

Je finirai par une courte anecdote. Lors de la dernière guerre, le Rav Haim Kreuzwirt Zatsal qui deviendra plus tard le Rav d'Anvers- est passé par les camps. A un moment, un homme mûr s'est approché du jeune Haim en lui disant qu'il sentait ses jours comptés. Cet homme lui dit qu'il avait un secret à lui dévoiler. Avant-guerre c'était une personne très fortunée, et voyant les orages s'approcher, plaça toute sa fortune sur un compte bloqué en Suisse (comme beaucoup d'autres, dont les survivants et leurs héritiers n'ont toujours pas retrouvé leurs avoirs soigneusement conservés au chaud dans les caves des banques helvétiques...) Donc il transmettra au rav le numéro secret de son compte bancaire et l'identité de ses enfants cachés quelque part en Pologne. Après la guerre, le Rav Kreuzwirt rechercha ses héritiers, mais en vain! Les années passèrent et dans les années 60 alors que le Rav était en poste à Anvers un vagabond fit éruption dans le Beth Amidrach. L'homme en haillons, dormait sur les bancs publics. Le Rav s'approcha de lui pour le réconforter et lui demanda son identité. Ce dernier déclina son identité qu'il s'appelle untel fils d'untel disparu durant la guerre. Le rav bondit et l'informa qu'il l'a connu personnellement. Il lui avait laissé des instructions pour récupérer l'argent qui dormait sur un compte en suisse. Le fils n'en revenait pas, mais n'avait même pas l'argent nécessaire pour prendre le train (en 3^e classe) jusqu'à Zurich afin de récupérer le pactole ! Le Rav lui prêta de l'argent et lui acheta un vêtement décent pour se rendre au pays des coffres forts... Notre homme voyagea; Arrivé à bon port, il réclama son dû. Finalement, il réussit à débloquer le compte de son père Zal sur lequel étaient placés pas moins de 20 millions de dollars de l'époque... L'équivalent de 200 millions d'aujourd'hui! Le Rav Kreuzwirt racontait cette véritable histoire et concluait: ce vagabond était immensément riche et pourtant, ne le savait pas! L'histoire extraordinaire de Pourim nous montre un phénomène similaire. Le sauvetage existe depuis les premiers temps de l'histoire (avec Esther, Mordéchai et le trône) mais il faut le mériter par des prières sincères!

Coin Hala'ha: Mercredi soir et jeudi nous lirons par deux fois la Méguila d'Esther. Comme on l'a vu, hommes femmes et enfants doivent écouter la Méguila. Seulement, on fera attention de ne pas perdre un seul mot de la lecture. Si le cas se présente, on devra rattraper notre retard en lisant sur notre livre (même imprimé) les mots qui manquent pour rattraper la lecture. Forcément on fera attention de ne pas parler durant toute la lecture et bien sûr de ne pas déranger son voisin (par des pétards et autre gadgets). La coutume est de frapper des pieds lorsqu'on mentionne le nom d'Amman (c'est une façon d'effacer son souvenir). Le jeudi on réitérera la lecture de la Méguila et on pourra la lire depuis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil. A priori il faudra écouter sa lecture au plus tôt de la journée. De plus il sera interdit de manger du pain (plus que 60 grammes) avant d'avoir accompli la Mitsva de la lecture. Michloa'h Manot: On enverra à son ami (de la communauté) au moins deux mets différents. Par exemple un aliment et une boisson (à l'exception d'une bouteille d'eau). Certains préconisent de l'envoyer à l'aide d'un émissaire. L'intention de cette Mitsva est de multiplier la fraternité. Donc on veillera à faire connaître l'identité du donneur au receveur.

Matanot Lé Evionims: Le jour de Pourim on veillera à donner, à au moins deux pauvres un don. C'est de la nourriture mais cela peut être de l'argent. Le Michna Broua rapporte qu'à partir de quelques centimes d'Euros on sera quitte, seulement d'autres avis préconisent de donner à chaque pauvre au moins de quoi s'acheter un repas (Fallafel et Coca) l'équivalent d'une quinzaine de Chéquels pour chacun, le Rav Eliachiv Zatsal disait de donner 50 Chéquels par pauvre. On sera quitte en donnant notre don à un organisme de Tsédaqua qui lui-même reversera les sommes reçues durant Pourim (on pourra faire le virement à l'association quelques jours avant Pourim en précisant que c'est pour transmettre le jour même). Le Rambam enseigne qu'il est souhaitable de multiplier les dons aux pauvres plus encore que de faire unsomptueux festin! **Festin:** durant le jour

de Pourim on devra faire un repas en l'honneur du jour. On a l'habitude de le faire en après-midi et la majorité du repas devra se dérouler dans la journée (avant le coucher du soleil). Avant de commencer son festin on fera la prière de l'après-midi. A la fin du repas on n'oubliera pas de mentionner "Al Hanissim" dans le Birkat même si on le fait longtemps après dans la nuit du jeudi soir. Dans le cas où on a fait son Birkat en oubliant de mentionner Pourim: on ne recommencera pas, idem pour la prière. A Pourim on boira du vin plus qu'à l'accoutumée, car tout le miracle du jour était basé sur le vin toutefois, on fera attention de ne pas transformer ce jour saint en une grande kermesse! Si la personne sait que sous les effets de l'alcool, elle risque de dire toutes sortes de médisances : elle sera dispensée de boire!

Shabbat Chalom et Pourim Saméah à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut **David Gold**

Que le Clall Israël passe de bonnes fêtes et qu'on mérite de voir tous les prodiges comme aux jours de retournement de situation à l'époque de Suze...**Une bénédiction à Dan Krugier à l'occasion de son mariage ainsi qu'à toute sa famille Mazel Tov, Mazel Tov !**

Une bénédiction à tous les Bahouré Yéchivots, Avréhims et Rabanims à l'occasion de Pourim et beaucoup de courage et de forces pour continuer l'étude de notre Sainte Thora malgré tous les Amman et Assuérus des temps modernes...Et toujours, si vous aimez "la magnifique Table du Chabat" vous pouvez la soutenir en faisant une dédicace (Bénédiction, avis de mariage, Prière etc.)... Ce sera perçu par la rédaction comme un grand encouragement à persévérer...

Et une bénédiction de réussite et de santé à Jeremy Gold (Jerusalem) son epouse et toute sa famille

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméïr Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

בס"ד

Paracha Tsav
5782

|146|

Parole du Rav



Le mariage ne commence pas à la salle. La salle c'est la fin de la procédure. Un mariage c'est 120 ans en continu. Cela commence par une bonne préparation chacun en fonction de ses besoins. La femme avec ses préparations, en préparant son esprit, par une formation donnée par une bonne rabbanite, qui lui apprendra les lois du mariage, les perspectives de la vie de couple, lui apprendra à bâtir une véritable maison juive et à connaître le rôle des femmes juives et des mères d'Israël. Et surtout la femme doit savoir qu'une maison juive ne se construit pas comme dans les films ! Surtout pas en reproduisant et en imitant des acteurs.

Ce n'est pas une voie qui apporte la lumière et la bénédiction. C'est seulement en suivant le chemin de notre sainte Torah sage et juste que c'est réalisable. De l'autre côté, l'homme fera sa préparation d'esprit et son apprentissage. Chaque mari signe la kétéouba où sont écrites des obligations émanant de la Torah et d'autres venant de nos sages et toutes sont acceptées. Ceux qui prennent soin de bien les respecter, jamais ne connaîtront la pauvreté ni la discorde dans leur maison.

Alakha & Comportement



Voyez à quel point cet horrible degré de tristesse est si difficile qu'il transforme toute la vie de l'homme en un lourd fardeau. Plus aucune mitsva ne se fera avec la joie, l'agilité et l'enthousiasme appropriés, mais tout sera fait avec beaucoup de difficulté et d'efforts. Cette grande difficulté se ressentira non seulement dans les questions d'ordre spirituel, mais aussi dans les questions d'ordre physique (paresse, dépression, manque d'envie) et d'ordre matériel (parnassa).

Dans les livres de hassidout il est rapporté que l'interdiction d'être triste ne se trouve pas explicitement dans la Torah. En fait elle est l'ouverture qui va entraîner l'homme vers la faute, elle est la racine de tous les défauts. Donc pour ne pas risquer de permettre à la faute d'entrer, il faut se lier aux autres et imprégner son cœur de joie, afin que le cœur soit heureux dans le service divin.

(Hélév Aarets chap 8 - loi 2 page 509)

L'humble exalte Hachem



Dans la paracha de la semaine Hachem ordonne à Moïse de transmettre à Aharon et ses fils le service de la prêtrise lié aux différents sacrifices dans le michkan. Il faut savoir que le but des offrandes était de faire prendre conscience à l'homme de sa place vis à vis d'Hachem Itbarah. Le prophète Yéchayaou a dit : «Ainsi dit Hachem : Le ciel est mon trône et la terre est mon repose-pieds» (Yéchayaou 66.1). Chaque roi a un trône sur lequel il est assis et un repose-pieds sur lequel il pose ses pieds. Quelqu'un qui est autorisé à entrer dans le palais pour voir le roi, s'il le mérite et voit le trône, il voit inévitablement le roi. Mais, s'il baisse la tête et ne voit que le repose-pieds, il ne voit pas tout le corps du roi, mais seulement ses pieds.

C'est la relation entre le ciel et la terre. Les cieux méritent une plus grande révélation, voyant le roi assis sur son trône. Alors que la terre mérite une moindre révélation, ne voyant que le tabouret et les pieds du roi. Le privilège que les cieux ont sur la terre est évident. Cependant, Rabbi Chlomo Yonathan Fischer Zatsal écrit : Même s'il nous semble que la vertu du trône soit plus grande que le repose-pieds, en vérité, la vertu du repose-pieds est en fait plus grande que le trône. Car le trône abaisse la personne tandis que le repose-pieds la soulève. C'est-à-dire que lorsque quelqu'un se tient debout, il est vu dans toute sa grandeur, et quand il est assis, sa stature est abaissée. Néanmoins, ses pieds sont sur terre. Mais quand il lève les pieds et les place sur un repose-pieds, ses jambes sont surelevées. Ainsi

le prophète Yéchayaou a transmis au peuple d'Israël : «Pensez-vous que je reçois la plus grande partie de mon honneur du ciel ? Sachez que Je reçois mon honneur principalement de la terre ! Quand le peuple d'Israël, "mon repose-pieds", me sert avec amour et humilité, ils m'exaltent et m'élèvent sans limite!» C'est le sens du verset : «Ainsi dit Hachem : Le ciel est mon trône et la terre est mon repose-pieds». Qu'est-ce qu'Hachem demande et que cherche-t-il ? Qui l'exalte, l'élève et le glorifie dans tous les mondes ? «Voici pourtant ce que j'aime à embrasser de mes regards : les humbles, ceux qui ont le cœur repentant, ceux qui sont craintifs pour ma parole» (Yéchayaou 66.2). Un homme modeste et humble d'esprit qui tremble devant Ma parole. C'est ainsi que Rabbénou Béhayé a expliqué le verset. Il est écrit dans la Torah : «Jusqu'à quand refuseras-tu de fléchir devant moi ?» (Chémot 10.3). Nos sages expliquent ce verset en disant que tout ce qu'Hachem demande à l'homme, c'est qu'il soit humble et soumis. C'est ce que le prophète a dit qu'Hachem n'a de regard que pour celui qui est rempli de modestie face à la grandeur d'Hachem Itbarah.

Le sixième jour de la création, Adam a été créé. Hachem l'a pris et l'a placé dans le Gan Eden. Là, regardant le paysage à couper le souffle, Hachem lui ordonna : «Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu ne mangeras pas» (Béréchit 2.17). Le Midrach rapporte qu'Adam Arichon a été empêché de manger de l'arbre de la connaissance afin qu'il se souvienne toujours

>> suite page 2 >>

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Hachem, ton D.ieu, marche lui-même devant toi, c'est lui qui détruira ces peuplades devant toi pour que tu les dépouilles. Yéochoua sera ton guide, comme Hachem Itbarah l'a décidé.

Et Akadoch Barouh Ouh les traitera comme il a traité Sihon et Og, rois des Amorréens et leur pays, qu'il a prédestiné à la ruine.

Hachem mettra ces nations à votre merci et vous procéderez envers eux, en tout, selon le commandement que je vous ai ordonné.

Soyez forts et valeureux ! Ne soyez pas effrayés ni intimidés par eux ! Car Hachem, ton D.ieu, marche lui-même avec toi ne te laissera pas succomber et ne t'abandonnera jamais !"

Dévarim Chapitre 31

d'Hachem en le voyant et en marchant humblement devant Lui. Rabbi Moché Yéhiel Epstein, a écrit que l'interdiction de manger de l'arbre de la connaissance avait pour but d'élever Adam au plus haut niveau de perfection qu'il puisse atteindre. Et puisque cela est totalement lié à la vraie soumission, Hachem l'a empêché de consommer d'un arbre, de telle sorte qu'il sente qu'il y avait toujours un maître au-dessus de lui et qu'il devait être un serviteur fidèle, même s'il ne comprenait pas la raison de cette interdiction.

Dans le Gan Eden marchait une créature nommée le serpent, qui deviendra plus tard le visage des forces du mal. Quand il a compris l'intention d'Hachem, il s'est mis en colère et a dit : «Je déteste la soumission» Il s'approcha de Hava et lui dit : «En effet, Hachem t'a ordonné de ne pas manger de l'arbre, mais sache que tu peux donner à Hachem beaucoup plus de satisfaction si tu manges de l'arbre de la connaissance ! A présent, vous n'avez ni tentations ni tests, mais si vous mangez de l'arbre de la connaissance, le mal entrera dans votre corps et alors, quand vous le maîtriserez, vous donnerez à Hachem un grand plaisir et Le rendrez très heureux ! Et après avoir résisté à tous les tests, vous atteindrez les plus hauts niveaux possibles et révélez de hautes lumières cachées» De là, nous découvrons que l'incitation du serpent était sous couvert de justice et comme s'il désirait leur bien.

Hava était convaincue. Elle mangea de l'arbre, puis s'approcha d'Adam en lui rapportant les paroles du serpent. Il réfléchit longuement puis dit : «Il a raison...» Adam mangea ensuite du fruit de l'arbre. Il pensait que le premier test de ne pas manger de l'arbre était trop petit et voulait élargir le point du libre arbitre afin de résister à un test plus difficile et de donner encore plus de contentement à Akadoch Barouh Ouh. Néanmoins, il aurait dû rejeter les paroles du serpent et se soumettre uniquement à l'ordre d'Hachem et accomplir Sa volonté sans questions. Il devait comprendre qu'Hachem est le seul qui sait vraiment ce qui est bon pour ses créatures, car il les a créées. En violant le commandement d'Hachem, Adam et Hava ont prouvé qu'ils n'étaient pas disposés à s'annuler devant le Créateur du monde et ont involontairement transgressé son commandement par la mida négative d'arrogance et d'orgueil. Bien que ce ne soit pas une arrogance délibérée, néanmoins, une trace de ce terrible défaut s'est accrochée à eux parce qu'ils ne se sont pas

soumis totalement à Hachem Itbarah.

Hachem se révéla à Adam et lui demanda : «As-tu mangé de l'arbre dont je t'avais ordonné de ne pas manger ?» (Béréchit 3.11). Adam Arichon n'a pas confessé sa faute, il a préféré dire à Hachem : «La femme que tu m'as donnée, c'est elle qui m'a donné du fruit de l'arbre !» Quand Adam comprit son erreur, il se soumit devant Hachem et offrit une offrande d'expiation. De cela, nous apprenons que le premier péché dans le monde a été causé par le désir de marcher dans l'arrogance' et l'orgueil' et' cela a entraîné les générations après eux.



Après que Caïn ait tué Ével, Adam et Hava ont eu un autre fils nommé Chet. Ces deux fils, Caïn et Chet, remplirent le monde de gens et par le bouche à oreille, l'incident du péché de l'arbre de la connaissance, l'expulsion du Gan Eden et l'éloignement d'Hachem était connu de tous. L'esprit du monde entier s'affaiblit, les hommes disaient : «A cause de cela, nous ne pouvons plus être proches de Hachem ?» Par conséquent, ils ont commencé à se fortifier et à s'élever vers Hachem, accomplissant le verset : «Son cœur a été élevé dans les voies d'Hachem» (Divré Ayamim II 17.6). Ils ont réalisé que le monde entier n'avait été créé que pour eux et que quand ils faisaient la volonté d'Akadoch Barouh Ouh, ils soutenaient tous les mondes. Par le mérite de leur service divin, ils étaient dignes de recevoir tout le bien du monde et la Haute Cour céleste devait écouter leurs voix, car les décrets tsadikimes sont accomplis par les cieux.

Mais, alors qu'ils se renforçaient dans le service divin, le sentiment de leur propre grandeur devint de plus en plus fort et comme ils ne marchaient sur le chemin du service divin qu'avec fierté et ne le fusionnaient pas avec la soumission et l'humilité du à Hachem, ils furent

totalement effacés de la surface de la terre ! Rabbi Guédalia de Linitz a dit au nom de son rav, Rabbi Yéoudah Leib, que la génération du déluge et la génération de la dispersion, ainsi que Jésus et Chabbataï Tsvi (que leurs noms et leurs souvenirs soient effacés), ont marché sur le chemin de l'orgueil, ils voulaient servir Hachem avec arrogance et à cause de cela, ils ont tous été effacés du monde. Bien qu'au début, ils n'étaient pas des mécréants, en servant Hachem de cette manière, ils le sont devenus. Le service divin d'un juif doit être fait avec deux traits de caractère contradictoires : fierté et humilité. L'un d'eux seul ne suffit pas ! Il faut combiner cette fierté de servir Akadoch Barouh Ouh, tout en se souvenant d'être humbles d'esprit devant le créateur du monde.

"La gloire d'Hachem ne réside que sur les personnes qui sont humbles"

Extrait tiré du livre : Imré Noam - Sefer Vayikra - Méssilot El Anéfech Tsav du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

”בִּי קְדוֹב אֱלֹהֵי דְדָבָר מְאֹד בְּכִי וּבִלְבָבְךָ לַעֲשֵׂתוֹ”



Connaître la Hassidout



Eloigne toi de la querelle

Si quelqu'un vous fait du tort et que vous lui pardonnez immédiatement, que vous ne lui en tenez pas rigueur; sa stature s'élèvera, il réussira dans ce qu'il fera (il deviendra : riche, un homme d'affaires, un magnat de l'immobilier, un érudit en Torah, le doyen d'un Collège, etc.). Par contre, si vous gardez de la rancœur, il sera puni, mais vous serez également puni avec lui, car quiconque est puni à cause d'un autre, ne sera pas autorisé à entrer dans les quartiers proches d'Akadoch Barouh Ouh (Chabbat 149b). C'est ce qu'Hachem Itbarah a fait au roi David, Chimi l'a fait souffrir et néanmoins le roi David est resté proche de lui. Il l'a nommé pour être le rav de son fils Chlomo.

Avant que David ne quitte ce monde, Akadoch Barouh Ouh s'est révélé à lui et lui a demandé : «Comment as-tu résolu le problème avec Chimi ?» Il a répondu : «Je lui ai pardonné tout de suite». Akadoch Barouh Ouh a dit : «Tu es un roi et un roi qui pardonne aux dépens de son honneur, son honneur n'est pas pardonné (Sanhédrin 19b). Jusqu'à présent, j'ai pu tolérer son péché à cause de ton pardon, mais maintenant que tu vas rejoindre les mondes supérieurs, et devenir le quatrième pied de Mon Char céleste, comment puis-je lui pardonner ?» David a répondu : «Je vais demander à mon fils Chlomo de s'occuper de cela». C'est ainsi que la punition de Chimi s'est réalisée. Celui qui est capable de pardonner à celui qui lui a fait du mal avec un cœur complet, possède à un niveau très élevé. Hachem Itbarah récompensera et accordera le bien aux gens selon leur pardon accordé aux autres. Il est clair que c'est une tâche très difficile, comme cela est rapporté dans le Méssilat Yécharim (ch. 11). Chaque personne est très sensible

à l'humiliation, c'est extrêmement douloureux. La vengeance est plus douce que le miel, car c'est la seule façon de se calmer. Par conséquent, un homme qui a la ténacité de renoncer



à ce que la nature lui dit de faire, de renoncer à ses impulsions et ne hait pas celui qui lui a fait du tort, qui ne se venge pas quand l'occasion se présente, qui n'a pas de rancune, qui l'a même oubliée et ôté de son cœur comme si cela ne s'était jamais produit, il est fort et courageux. Car cela est simple pour les anges qui n'ont pas ces tendances naturelles, mais pas pour nous humains issus de la poussière. La récompense pour avoir surmonté ce défi avec succès est très grande.

Loth humiliait Avraham, il disait de lui qu'il n'aurait jamais d'enfant et que puisque la terre n'appartenait pas à Avraham, elle était toute à lui. Avraham Avinou lui a dit : «Qu'il n'y ait donc pas de querelles entre toi et moi» (Béréchit 13.8), avec le combat, rien n'est gagné. Caïn et Ével avaient déjà créé un précédent avec leur querelle et l'issue a été un meurtre. Pourquoi sommes-nous venus dans ce monde, pour mourir ou pour vivre ? «Toute la région n'est-elle pas devant toi ?» (verset 9). Avraham lui a dit qu'en ce qui le concerne, il pouvait prendre tout le pays et ne lui laisser simplement qu'un endroit où vivre, en restant séparé de

lui. Loth s'est réjoui de cette situation. Peu de temps après, les quatre rois sont venus et ont conquis Sodom et Amora et ont tout pillé, y compris les possessions de Loth.

«Avraham ayant appris que son parent était prisonnier, a armé ses fidèles, enfants de sa maison» (Béréchit 14.14). Il leur a dit : «Mon cher neveu a été capturé, nous devons le sauver. Venez avec moi à la guerre, chacun de vous devrait écrire ses dernières volontés et son testament, car nous ferons la guerre contre une puissante armée. Il est possible que nous ne parvenions pas à le sauver, néanmoins nous devons y mettre tout notre cœur pour y parvenir». Ils ne comprenaient pourquoi ils devaient se mettre en danger de mort. La Guémara rapporte (Sanhédrin 108b) : Malgré la grande armée qu'ils affrontaient, les soldats d'Avraham lançaient de la poussière et elle se transformait en épées, de la paille et elle se transformait en flèches. «Et il a délivré Loth et a restitué toutes ses possessions» (Béréchit 14.16).

Avraham Avinou n'a pas pris en compte leur querelle, il n'y avait aucun lien. La querelle était une chose et les efforts pour sauver son neveu une autre. À ce propos, il est écrit : «Tu aimes la justice, tu hais l'iniquité» (Téhilimes 45.8), le midrach (Béréchit Rabba 49.9) explique : Puisque tu recherches la justice et détestes la méchanceté, tu refuses de condamner les mécréants, alors se réalisera la suite du verset : «Hachem t'a consacré par une huile d'allégresse, de préférence à tes compagnons». C'est ce qui s'est passé avec Avraham. Pendant dix générations Hachem ne s'est adressé à personne jusqu'à ce qu'il désigne Avraham et lui dise : «Pars pour toi de ton pays, de ta ville natale et de la maison de ton père et va au pays que je t'indiquerai» (Béréchit 12.1).

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya- Chapitre 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

Histoire de Tsadikimes

Après l'effondrement du régime communiste en Union soviétique, le rideau de fer est tombé et les portes se sont ouvertes. Rabbi Moché Mordékhai Soloveitchik de Zurich a établi une yéchiva spéciale à Moscou. Beaucoup de jeunes juifs des villes russes dont l'âme aspirait à la Torah ont afflué vers yéchiva qu'il avait appelée "Torat Haïm". La plupart d'entre eux, comme tout le monde, n'avait aucune formation religieuse et certainement pas de Torah. Cependant, par la puissance de leur volonté, ils ont réussi, et beaucoup d'entre eux sont devenus de grands érudits en Torah.

Il y avait là un étudiant qui était venu à la yéchiva avec un réel désir et de grandes ambitions, mais, tous ses efforts étaient vains. Après de nombreuses semaines, il restait au même niveau qu'au début sans aucun progrès. Lorsque la direction de la yéchiva s'est rendu compte que le jeune homme était au bout de ses capacités, ils ont discuté de l'intérêt de garder un tel étudiant à la yéchiva. Finalement, ils ont décidé de lui parler directement de la situation. Lorsque le jeune homme a appris que la question de poursuivre ses études à la yéchiva était à l'ordre du jour, il a fondu en larmes. Après s'être calmé, il a supplié les responsables en disant : «S'il vous plaît, laissez-moi rester ! Mon âme désire s'accrocher à la Torah et aux érudits de la Torah !» Puis il a ajouté : «Permettez-moi de vous raconter une histoire sur mon passé et vous comprendrez alors pleinement ce qui se passe dans mon esprit».

A l'époque difficile du régime communiste en Union soviétique, la vie était empreinte d'une peur terrible. La terreur du KGB s'était imposée à tous les citoyens du pays. Les gens avaient peur de parler librement, sachant que sûrement quelqu'un les écoutait. Une fois, je me suis assis seul dans un restaurant et j'ai simplement bu un verre de café. Soudain, trois voitures du KGB sont arrivées au restaurant. En quelques minutes, tous les occupants du restaurant, y compris moi, ont été arrêtés et mis dans les voitures. Nous avons été emmenés dans un centre de détention, où nous avons été placés avec d'autres détenus et des criminels. Je n'avais aucune idée de la raison de cette arrestation.

Après quelques jours, j'ai été emmené dans une salle d'interrogatoire. J'étais fatigué, épuisé et complètement déprimé par la situation. Un homme du KGB s'est assis en face de moi et m'a demandé d'un ton dur : «Que faisais-tu là-bas au restaurant ?» J'ai répondu que je buvais un café... Il n'était pas convaincu et a utilisé toutes sortes de méthodes d'interrogatoire dures et cruelles contre moi pour tenter de me faire sortir la "vraie" raison pour laquelle j'étais au restaurant à ce moment-là. Je savais que je n'avais rien fait de

mal et que j'ignorais ce que faisaient les autres. Cependant, cet homme n'a pas cru à mes paroles et m'a renvoyé en cellule de détention. J'ai été emprisonné pendant de nombreuses semaines dans des conditions terribles. Jour après jour, je ne savais pas quoi faire et j'étais rempli de chagrin. S'il y avait eu une raison justifiable à mon emprisonnement, j'aurais compris et cela aurait été moins dur, mais je savais que j'étais emprisonné sans aucune raison, alors j'étais doublement frustré. Je me posais la question : «Quels péchés ai-je commis pour être obligé de rester en compagnie de criminels et de condamnés ?»

Quelques mois plus tard, j'ai été libéré par la grâce d'Hachem. Pourtant, le traumatisme de cette période difficile m'accompagne encore aujourd'hui. J'ai découvert plus tard la raison de mon arrestation. Dans le même restaurant, trois personnes ont parlé ensemble et ont émis des propos de rébellion contre le gouvernement. Il y avait une personne qui les a dénoncées en contactant le KGB. Cependant, ils n'étaient pas satisfaits de l'arrestation de seulement trois personnes et ont préféré arrêter tout le monde dans le restaurant. Pourquoi ? Très simple... Pour eux, quiconque se trouvait à proximité immédiate du même groupe de personnes, opposants au régime, même si c'était par hasard, avait sûrement un lien avec eux et devrait être arrêté et interrogé.

Les responsables de la yéchiva ont écouté attentivement l'histoire du jeune homme, mais ont eu du mal à comprendre ce qu'elle avait à voir avec l'affaire en question. Le jeune homme continua et dit : «Un jour viendra où le peuple d'Israël sera racheté et le monde saura qu'Hachem est Un. Mais qui méritera de faire partie de cette rédemption ? Ceux qui se sont accrochés à la Torah. Moi aussi, je veux être parmi eux, mais le garde à l'entrée m'arrêtera et ne me laissera pas entrer. Il me donnera un "test d'entrée" et je ne saurai rien répondre. Comment puis-je savoir si je n'apprends pas ?»

Puis, juste avant qu'il ne me mette à la porte, je lui dirai : «Ne savez-vous pas que j'ai déjà été emprisonné dans une prison soviétique pendant quelques mois et que j'ai été accusé d'avoir été assis dans le voisinage d'opposants au gouvernement. C'était mon crime et mon péché ! Moi-même, je n'ai rien fait contre le gouvernement, mais le fait même de m'asseoir près d'eux me liait à eux !» Puis j'ajouterai : «Bien que je n'aie pas pu moi-même étudier la Torah, au moins je me suis assis entre de vrais étudiants en Torah et ma présence en leur compagnie me relie à eux !» À partir de ce jour, personne, bien sûr, n'a plus parlé de renvoyer ce jeune homme de la yéchiva.



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
 Paris	18:42	19:49
 Lyon	18:32	19:36
 Marseille	18:30	19:32
 Nice	18:22	19:25
 Miami	19:13	20:06
 Montréal	18:46	19:50
 Jérusalem	17:33	18:24
 Ashdod	17:31	18:29
 Netanya	17:30	18:28
 Tel Aviv-Jaffa	17:30	18:21

Spécial Pourim:

17 Adar 2: Rabbi Yaacov Haï Berdugo
 18 Adar 2: Rabbi Alexandre Ziskin
 19 Adar 2: Rabbi Yossef Haïm Zonenfeld
 20 Adar 2: Rabbi Yoël Sirkich
 21 Adar 2: Rabbi Elimelech de Lizants
 22 Adar 2: Rabbi Eliézer Lévy
 23 Adar 2: Rabbi Itshak Alter de Gour

NOUVEAU:

L'association Haméïr Laarets et le Rav Israël Abargel Chlita ont l'immense joie de vous annoncer la parution du premier livre en français des enseignements du Rav Yoram Abargel Zatsal



Imré Noam
 Rav Yoram Abargel

Seulement 60 Shékéls !

Le livre indispensable à disposer sur votre table de Chabbat !
 La parabole de la semaine, ainsi que de nombreuses histoires de tsadikimes à portée de main !

Commandez au
054.943.93.94

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméïr Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière